



PROCES VERBAL DE REUNION

Ville de Neuville-aux-Bois

Le quatre avril deux mil vingt-et-un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire.

Étaient présents :

Patrick HARDOUIN, Eric AUBAILLY, Marie-Noëlle MARTIN, Yves MACE, Patricia ALLIBE, Patrick ALBERT, Nadia THIBAUT, Raoul MARTINS Maryse AGUENIER, Daniel DAUVILLIER, Cédric LASCOMBE, Estelle BOEDEC, Karine BAUDU, Karine DAVID-DAVEAU, Pascal DAUVILLIER, Valérie CRAPEAU, Didier MAROIS, Desislava DUCHESNE, Pierre-Yves ROBERT, Virginie PARADINAS, Alain COUROUX, Sonia KUGLER, Julia VAPPERAU, Jean-Louis RICHARD, Tony EYMOZ, Christelle MONTMERT, Didier Le METTÉ.

Valérie CRAPEAU a été désignée en tant que secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE - RENDU

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur Patrick HARDOUIN, les membres du Conseil Municipal, sont favorables, à l'unanimité, à l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le recours à un emprunt en 2022 (pour rappel l'éventualité du recours à l'emprunt avait été évoqué au Débat D'Orientations Budgétaires 2022). Les résultats des taux des différents organismes bancaires sollicités n'ont été reçus que fin de semaine dernière.

ORDRE DU JOUR

1 - COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation du compte de gestion de l'exercice 2021, dressé par M. le Comptable des Finances Publiques, vu et vérifié par la Direction Régionale des Finances le 04/03/2022. Ci-dessous extrait des résultats budgétaires de l'exercice 2021 :

Résultats budgétaires de l'exercice

20000 - NEUVILLE-AUX-BOIS

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 273 148,98	5 746 733,69	9 019 882,67
Titres de recette émis (b)	1 257 132,64	4 678 568,03	5 935 700,67
Réductions de titres (c)		65 358,51	65 358,51
Recettes nettes (d = b - c)	1 257 132,64	4 613 209,52	5 870 342,16
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 353 858,92	4 470 274,56	6 824 133,48
Mandats émis (f)	1 390 228,07	4 303 034,16	5 693 262,23
Annulations de mandats (g)		96 950,01	96 950,01
Depenses nettes (h = f - g)	1 390 228,07	4 206 084,15	5 596 312,22
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		407 125,37	274 029,94
(h - d) Déficit	133 095,43		

Considérant que les résultats budgétaires décrits dans le compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif 2021 de la ville,

Après avis de la commission des Finances du 28/03/2022, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. le Comptable des Finances Publiques.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, cède la parole à Monsieur Jean-Louis RICHARD, doyen d'âge, pour la présentation du Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, qui dégage un excédent de fonctionnement de 1 718 452.37 €.et un excédent d'investissement de 1 757 015.93 €.

Monsieur Jean-Louis RICHARD, cède la parole, à son tour, à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation détaillée :

BUDGET PRINCIPAL	Résultat 2020	Affectation 1068	Résultat 2021	Résultat de clôture cumulé
Fonctionnement				
Recettes	1 311 327,00		4 613 209,52	5 924 536,52
Dépenses	0,00		4 206 084,15	4 206 084,15
RESULTAT	1 311 327,00	0,00	407 125,37	1 718 452,37
Investissement				
Recettes	1 890 111,36		1 257 132,64	3 147 244,00
Dépenses	0,00		1 390 228,07	1 390 228,07
RESULTAT	1 890 111,36	0,00	-133 095,43	1 757 015,93
<i>DONT Résultat 2017 eau et assainissement</i>	<i>113 392,38</i>			<i>113 392,38</i>
<i>DONT Résultat commune</i>	<i>1 776 718,98</i>			<i>1 643 623,55</i>
Résultat global de clôture	3 201 438,36	0,00	274 029,94	3 475 468,30

FONCTIONNEMENT 2021

Evolution résultats 2016-2021

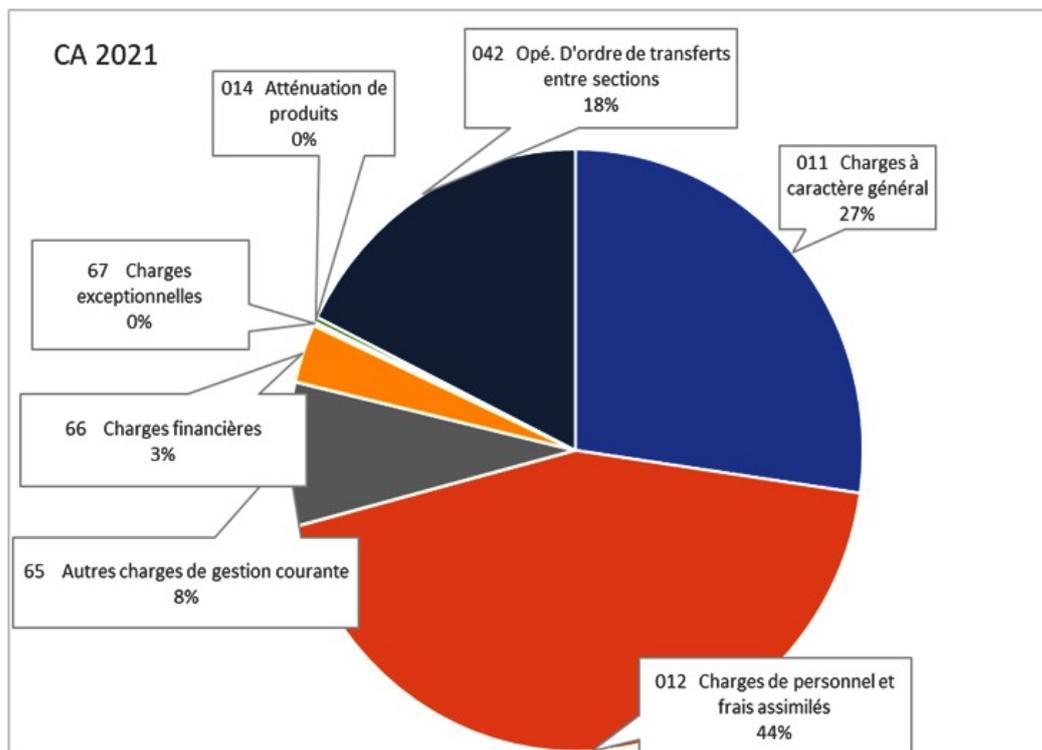
Année	Dépenses	Recettes	Résultat	Report N-1	Report N+1
2016	5 289 957,39 €	5 569 077,87 €	279 120,48 €	681 110,37 €	960 230,85 €
2017	4 586 685,13 €	4 572 123,56 €	-14 561,57 €	960 230,85 €	945 669,28 €
2018	5 439 788,28 €	5 088 125,61 €	- 351 662,67 €	1 404 735,87 €	1 053 073,20 €
2019	5 657 786,18 €	5 698 207,95 €	40 421,77 €	1 053 073,20 €	1 093 494,97 €
2020	4 434 485,11€	4 652 317,14€	217 800,39 €	1 093 494,97 €	1 311 327,00 €
2021	4 206 084,15€	4 613 209,52€	407 125,37€	1 311 327,00 €	1 718 452,37€

Dépenses

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 517 961,94 €	5 657 786,18 €	4 434 485,11 €	4 466 950,56 €	4 206 084,15 €
DEPENSES REELLES	3 772 479,62 €	3 938 447,35 €	3 444 565,74 €	3 725 181,62 €	3 460 991,21 €
011 Charges à caractère général	1 112 459,45 €	1 138 472,48 €	1 033 775,53 €	1 223 407,00 €	1 146 759,97 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 920 334,09 €	1 916 225,98 €	1 857 547,82 €	1 914 400,00 €	1 836 478,14 €
014 Atténuations de produits	20 883,00 €	243 532,00 €	16 826,00 €	17 000,00 €	12 234,00 €
65 Autres charges de gestion courante	557 781,02 €	419 978,01 €	393 116,39 €	385 245,00 €	324 379,26 €
66 Charges financières	148 119,93 €	150 193,18 €	141 636,92 €	133 129,62 €	133 129,62 €
67 Charges exceptionnelles	12 902,13 €	70 045,70 €	1 663,08 €	2 000,00 €	8 010,22 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €				
022 Dépenses imprévues					
DEPENSES D'ORDRE	745 482,32 €	1 719 338,83 €	989 919,37 €	741 768,94 €	745 092,94 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	745 482,32 €	1 719 338,83 €	989 919,37 €	741 768,94 €	745 092,94 €
023 Virement à la section d'investissement					

FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses



CHARGES A CARACTERE GENERAL

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	
charges a caractère général	1 112 459,45	1 138 472,48	1 033 775,53	1 223 407,00	1 146 759,97	
60611 Eau et assainissement	24 903,79	11 936,47	9 499,91	40 000,00	14 794,09 €	Electricité : 90 634 € Gaz : 12 3727 €
60612 Energie - Electricité	212 333,64	216 434,96	202 619,25	196 000,00	214 401,42 €	
60621 Combustibles	1 922,43	3 946,76	1 780,05	1 800,00	98,71 €	Fioul Eglise
60622 Carburants	16 035,72	11 462,11	16 037,23	16 000,00	12 092,97 €	
60623 Alimentation	124 024,99	140 963,52	96 187,68	120 000,00	146 977,37 €	
60624 Produits de traitement						
60628 Autres fournitures non stockées	82 711,95	70 393,09	114 321,59	88 000,00	85 346,02 €	
60631 Fournitures d'entretien	24 059,29	18 541,94	33 343,29	33 000,00	28 088,83 €	Calcaire, béton, enrobé, tampons
60632 Fournitures de petit équipement	18 411,94	13 650,94	13 825,47	13 000,00	15 323,25 €	
60633 Fournitures de voirie	16 924,25	11 939,64	10 664,22	15 000,00	16 798,81 €	
60636 Vêtements de travail	9 261,68	5 143,33	5 494,28	17 000,00	12 251,14 €	
6064 Fournitures administratives	13 751,39	17 256,80	18 286,11	15 000,00	13 766,47 €	
6065 Livres, disques, ...(médiathèque)	10 025,24	9 454,70	5 894,69	10 000,00	7 703,21 €	GIP-RECIA, piégeage, pigeons, ADIL, DICT
6067 Fournitures scolaires	20 220,21	17 449,76	16 057,05	21 915,00	19 521,17 €	
6068 Autres matières et fournitures						
6071 Compteurs						
611 Contrats de prestations de services	23 558,09	31 182,91	29 651,85	30 000,00	28 411,67 €	
6122 Crédit-bail mobilier	20 059,20	20 059,20	20 059,20	20 100,00	20 059,20 €	Locations photocopieurs
6132 Locations immobilières						
6135 Locations mobilières	14 321,18	9 303,13	2 909,57	5 500,00	9 105,36 €	Taille arbres, SUEZ, Le hérisson, armée du salut, relevage tombes, ...
61521 Terrains	59 088,85	62 572,33	42 803,72	80 300,00	81 748,96 €	

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	
615221 Entretien et réparations bât publics	52 062,27 €	72 124,23	31 299,34	90 000,00	64 771,16 €	Piste calcaire city Park, entrée plateau ,...
615228 Entretien et réparations d'autres bât	7 091,08	14 904,98	11 477,80	12 000,00	4 527,10 €	
615231 Entretien et réparations des voiries	18 607,20	20 526,00	8 316,00	20 000,00	13 013,60 €	
615232 Entretien et réparations des réseaux	16 967,11	8 585,90	29 176,56	13 000,00	13 927,32 €	Somelec : éclairage public
61524 Bois et forêts	0	0,00				
61551 Matériel roulant	23 747,56	29 793,40	25 203,97	20 000,00	26 692,09 €	
61558 Autres biens mobiliers	7 193,72	4 379,65	2 104,58	6 000,00	8 096,01 €	Réparation broyeur, débroussailleuse, autolaveuse
6156 Maintenance	47 517,33	52 288,78	53 149,60	53 000,00	50 521,78 €	
616 Primes d'assurance						
6161 Multirisques	30 197,94	30 225,83	30 018,52	32 500,00	31 693,95 €	Segilog, toshiba, lumiplan, Promosoft, Véritas, Qualisoncult, extincteurs,...
6162 Assurance obligatoire dommage-construction						
6168 Autres primes d'assurances	580,2	587,00	592,00	600,00	465,49 €	
617 Etudes et recherches	0					
6182 Documentation générale et technique	2 206,75	2 128,35	8 768,86	10 100,00	2 763,01 €	
6184 Versements à des organismes de formation	5 939,00	20 892,00	1 944,00	22 000,00	18 480,00 €	
6185 Frais de colloques et séminaires	95	180,00	95,00	200,00	0,00 €	
6188 Autres frais divers	2 563,25	2 416,51	358,20	3 900,00	798,08 €	
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 699,72	1 146,40	450,00	2 740,00	450,00 €	
6226 Honoraires	14 459,72	11 564,25	13 160,83	16 192,00	9 742,26 €	Segilog, toshiba, lumiplan, Promosoft, Véritas, Qualisoncult, extincteurs,...
6227 Frais d'actes et de contentieux	0		182,73	1 000,00	0,00 €	

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
6228 Divers	60 922,77	60 447,26	59 466,32	58 500,00	55 996,66 €
6231 Annonces et insertions	6 262,80	4 087,20	1 207,51	4 000,00	0,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	39 021,38	38 625,37	21 037,62	39 000,00	25 309,56 €
6236 Catalogues et imprimés	7 399,38	15 830,80	13 044,30	15 600,00	11 795,64 €
6237 Publications			10 550,00		
6238 Divers			741,60		
6247 Transports collectifs	2 200,00	6 038,00	48,00	4 460,00	1 230,00 €
6251 Voyages et déplacements	69,46		0,00	100,00	4,00 €
6256 Missions	139,5	33,75	0,00	100,00	0,00 €
6257 Réceptions	0				
6261 Frais d'affranchissement	12 000,39	11 749,16	10 774,14	12 000,00	11 808,13 €
6262 Frais de télécommunications	23 178,73	23 452,36	23 625,64	23 600,00	22 111,49 €
627 Services bancaires et assimilés	183,22	181,69	146,00	200,00	151,96 €
6281 Concours divers (cotisations...)	10 591,45	10 893,73	10 913,76	11 000,00	11 187,70 €
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts ...)	959,72		479,86	500,00	479,86 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	0	780,19	3 438,98	4 000,00	10 804,41 €
6284 Redevances pour services rendus					
62878 Remboursement de frais à d'autres organisations					
6288 Autres services extérieurs	6 987,20	3 600,10	3 326,65	5 000,00	3 886,30 €
63512 Taxes foncières	19 506,00	19 318,00	19 242,00	19 500,00	19 515,00 €
6354 Droits d'enregistrement et de timbre					
6355 Taxes et impôts sur les véhicules					48,76 €

	2018	2 019	2020	2021
Autres charges de gestion courante	614 910,91 €	419 978,01 €	393 116,39 €	324 345,26 €

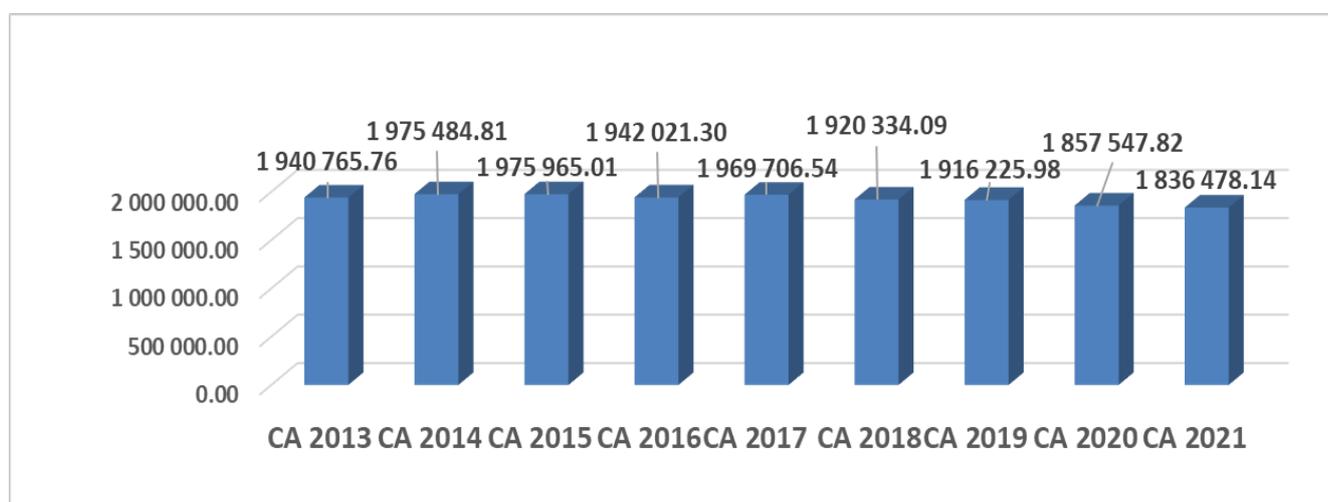
2018 / 2019 : pas de cotisation au SDIS

2019 / 2020 : baisse sensible des créances admises en non-valeur et des créances éteintes

2020 / 2021 : baisse sensible des subventions aux associations

FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

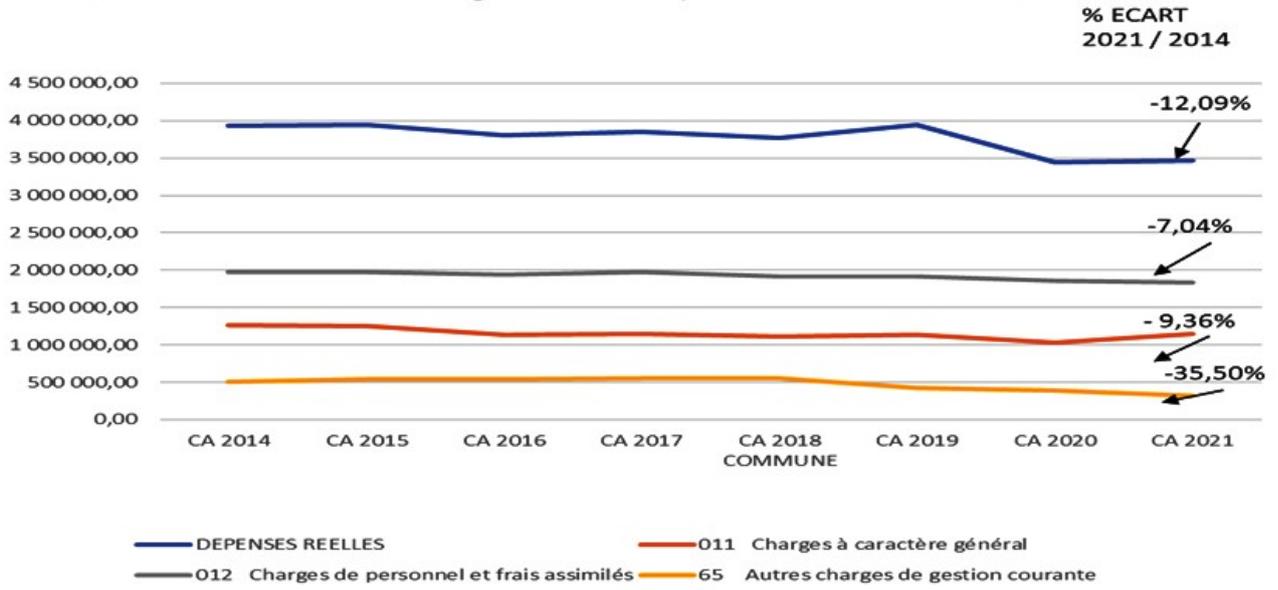


Charges de personnel en € par habitants

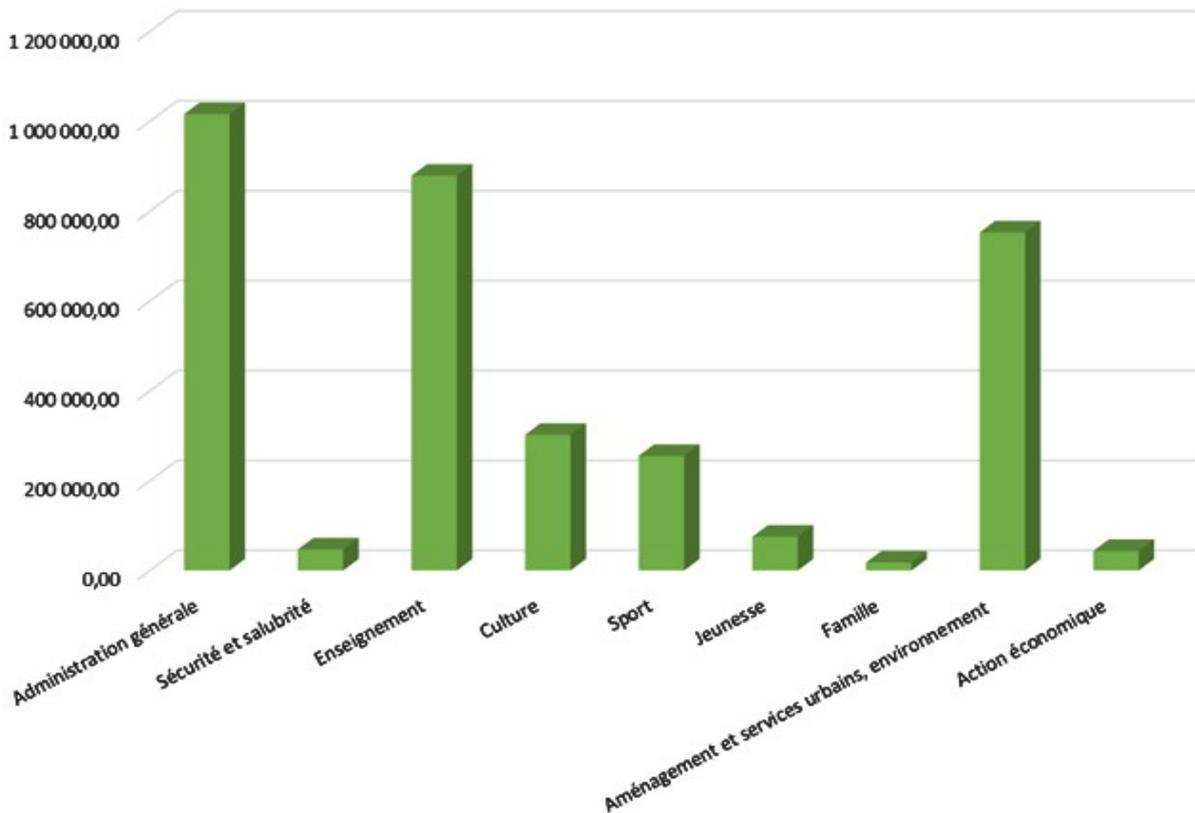


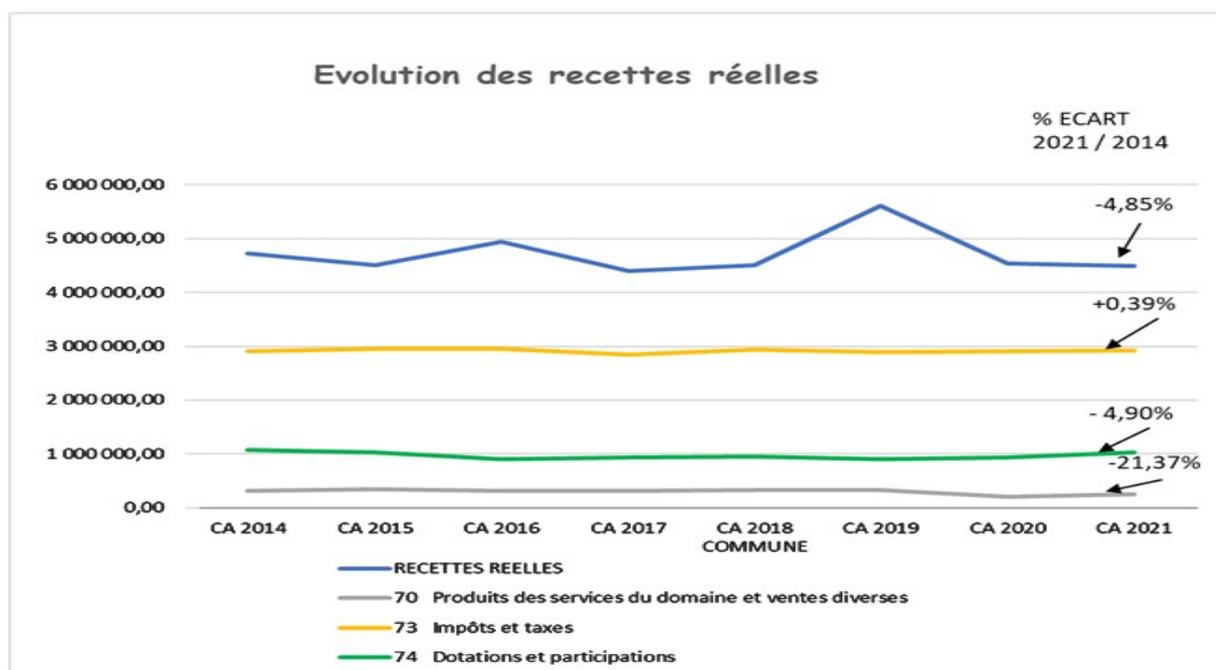
- Baisse des contractuels
- Assurance du personnel moins chère
- Il n'y a pas eu de DGS en 2021 : un Directeur Général est arrivé au 01/12/2021

Evolution des dépenses réelles (hors indemnités de renégociation des prêts en 2015 et 2016)



Dépenses de fonctionnement par fonctions 2021

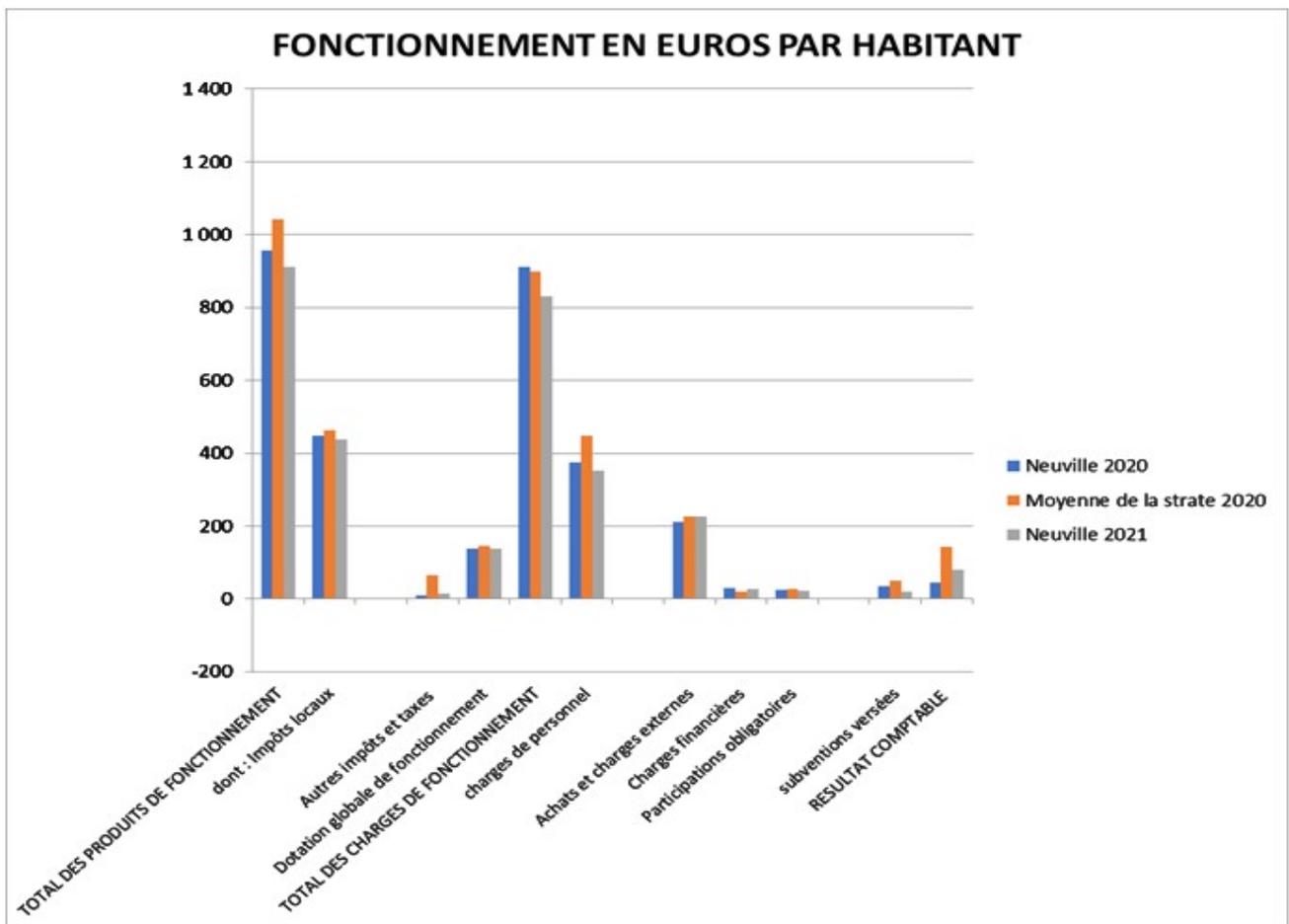
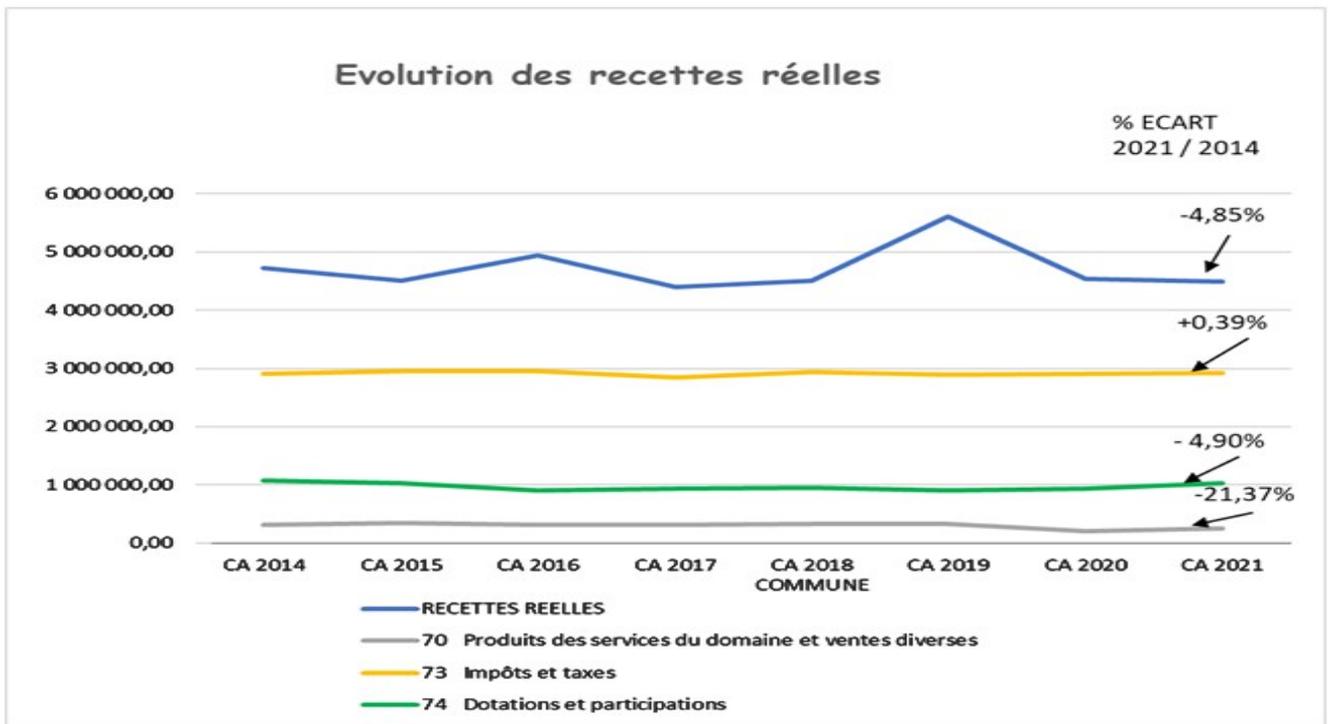




	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 698 207,95	4 652 317,14	4 432 082,69 €	4 604 227,52 €
RECETTES REELLES	5 603 401,37	4 541 789,56	4 309 968,39 €	4 482 113,22 €
013 Atténuation de charges	50 041,91	58 215,73	72 850,00 €	94 757,87 €
70 Produits des services du dom.. et ventes div..	330 568,45	200 960,89	241 750,00 €	250 624,73 €
73 Impôts et taxes	2 894 966,41	2 912 354,96	2 832 547,00 €	2 907 687,06 €
74 Dotations et participations	896 564,53	940 493,94	958 997,00 €	1 023 720,70 €
(75 Autres produits de gestion courante	111 194,97	111 475,48	122 000,00 €	119 699,08 €
76 Produits financiers	66 897,17	50 953,82	51 824,39 €	51 824,39 €
77 Produits exceptionnels	1 003 031,04	262 354,18	5 000,00 €	33 799,39 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	250 136,89	4 980,56	25 000,00 €	0,00 €
79 Transferts de charges				
RECETTES D'ORDRE	94 806,58	110 527,58	122 114,30 €	122 114,30 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	94 806,58	110 527,58	122 114,30 €	122 114,30 €
R 002		1 093 494,97	1 311 327,00 €	1 311 327,00 €
Total général		5 745 812,11	5 743 409,69 €	5 915 554,52 €

Détail de certains résultats du CA 2021

- 94 757,87 € (indemnités journalières en hausse)
- 250 624,73 € (recettes régie cantine en hausses)
- 2 907 687,06 € (dont 31 955 € taxe conso élec et 35 290 € ter dev Constructibles)
- 1 023 720,70 € (dont 25 463 € DSR et 58 385 € exo TH / exo TB)
- 51 824,39 € (remboursement emprunt CCF / Sortie emprunt à risque)



INVESTISSEMENT

Evolution des résultats

ANNEE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	REPORT N-1	REPORT N+1	RAR DEPENSES	RAR RECETTES
2014	957 791,86	1 850 802,69	893 010,83	-406 817,92	486 192,91	892 108,67	377 342,21
2015	3 647 704,85	3 355 545,58	-292 159,27	486 192,91	194 033,64	608 238,72	245 264,21
2016	4 372 350,45	4 267 898,56	-104 451,89	194 033,64	89 581,75	491 299,30	237 737,95
2017	1 384 291,09	1 358 979,06	-25 312,03	89 581,75	64 269,72	276 210,67	120 990,95
2018	970 612,20	1 194 276,68	223 664,48	229 906,10	453 570,58	103 553,44	184 396,75
2019	1 599 026,33	2 518 443,12	919 416,79	454 300,74	1 373 717,53	296 741,01	197 538,75
2020	794 537,89	1 310 931,72	516 393,83	1 373 717,53	1 890 111,36	463 716,36	203 118,08
2021	1 390 228,07	1 257 132,64	-133 095,43	1 890 111,36	1 757 015,93	288 993,87	509 882,55

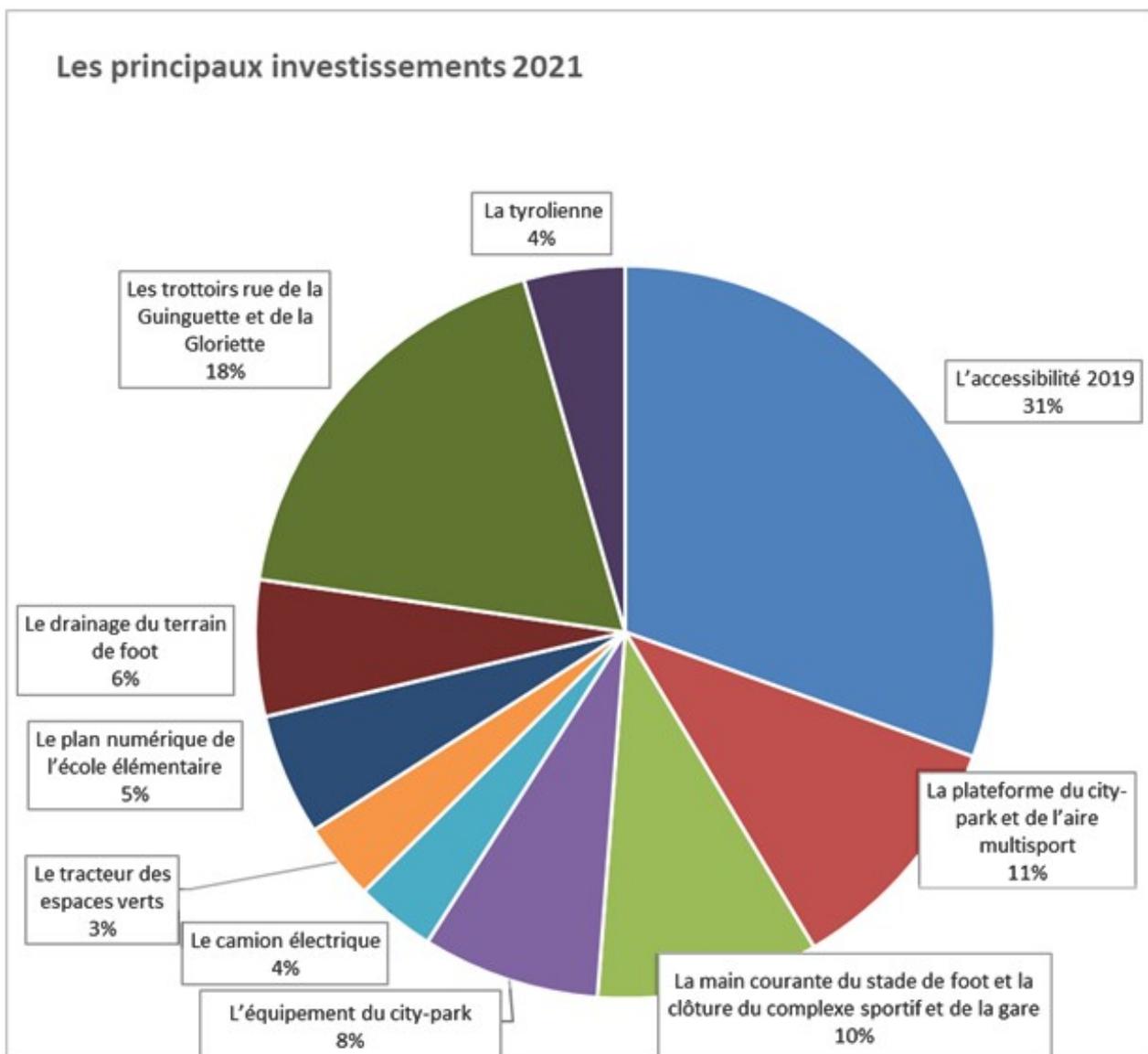
	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	RAR 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 599 026,33	794 537,89	2 353 858,92 €	1 390 228,07 €	288 993,87 €
DEPENSES RINVESTISSEMENT Evolution des résultats EELLES	1 133 149,26	684 010,31	2 231 744,62 €	1 268 113,77 €	288 993,87 €
Immobilisations incorporelles	9 707,26	13 848,79	53 640,39 €	38 958,97 €	14 116,66 €
Immobilisations corporelles	830 359,59	394 239,99	1 509 411,67 €	946 925,02 €	203 261,21 €
Immobilisations en cours			285 000,00 €	20 529,60 €	71 616,00 €
Emprunts et dettes assimilées	251 255,74	256 344,12	261 700,18 €	261 700,18 €	
Dépenses imprévues			8 600,00 €		
Dotations, fonds divers,	41 826,67	19 577,41	113 392,38 €		
Autres immobilisations					
DEPENSES D'ORDRE	465 877,07	110 527,58	122 114,30 €	122 114,30 €	
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	94 806,58	110 527,58	122 114,30 €	122 114,30 €	
041 Opé. Patrimoniales	371 070,49				

INVESTISSEMENT

Dépenses

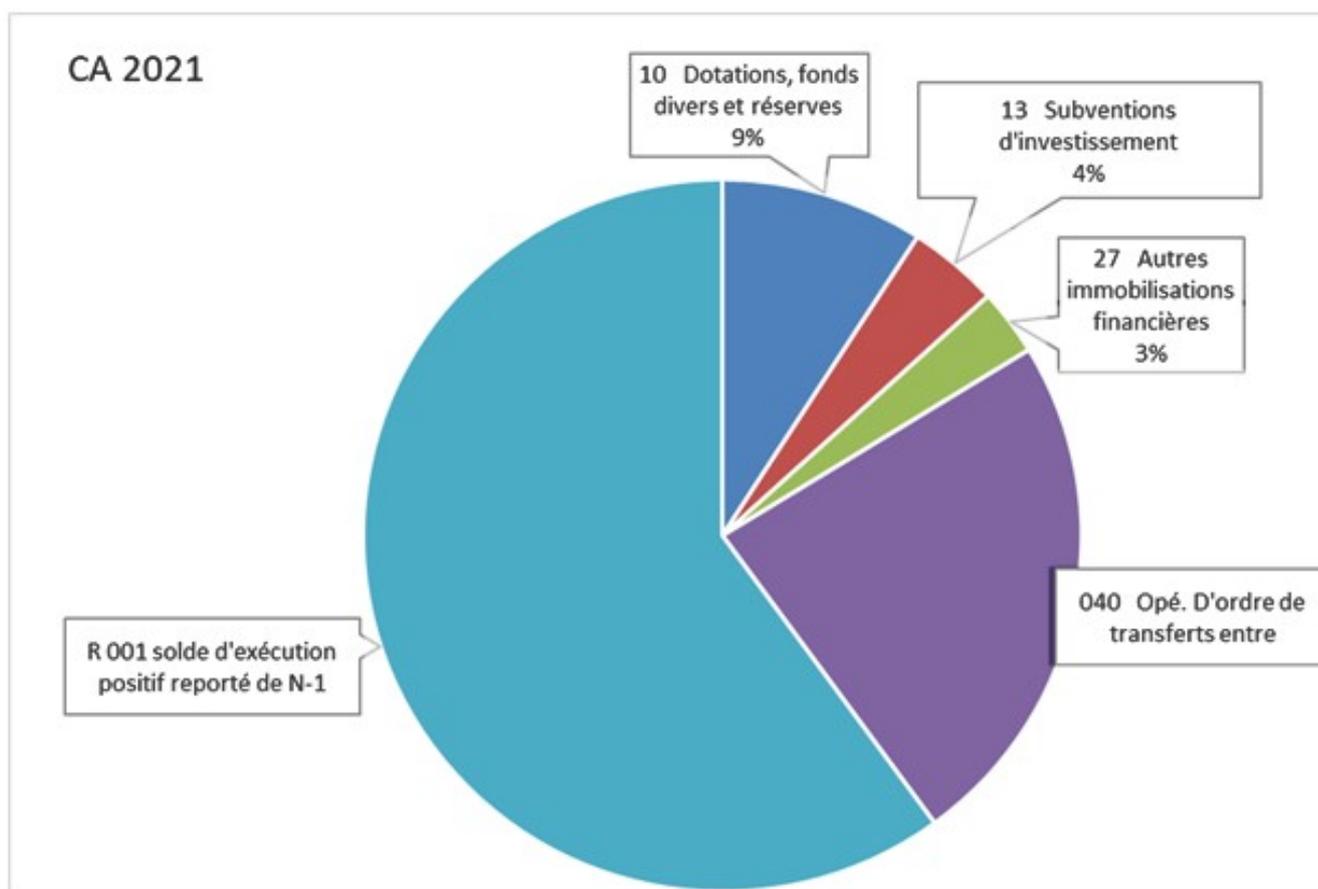
Principaux investissements en 2021 :

- L'accessibilité 2019
- La plateforme du city-park et de l'aire multisports
- La main courante du stade de foot et la clôture du complexe sportif et de la gare
- L'équipement du city-park
- Le camion électrique
- Le tracteur des espaces verts
- Le plan numérique de l'école élémentaire
- Le drainage du terrain de foot
- Les trottoirs rue de la Guinguette et de la Gloriette
- La tyrolienne



	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	RAR 2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 518 443,12	1 310 931,72	1 383 037,62 €	1 257 132,64 €	509 882,55 €
RECETTES REELLES	428 033,80	321 012,35	641 268,68 €	512 039,70 €	509 882,55 €
Dotations, fonds divers et réserves	278 193,88	239 220,06	255 177,00 €	288 319,76 €	
Subventions d'investissement	97 509,40	42 434,00	291 267,08 €	128 895,34 €	509 882,55 €
Emprunts et dettes assimilées					
Produits de cession					
Immobilisations corporelles	2 217,41				
Autres immo.. financières	50 113,11	39 358,29	94 824,60 €	94 824,60 €	
RECETTES D'ORDRE	2 090 409,32	989 919,37	741 768,94 €	745 092,94 €	
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	1 719 338,83	989 919,37	741 768,94 €	745 092,94 €	
041 Opé. Patrimoniales	371 070,49				
POUR INFO					
REPORT	454 300,74	1 373 717,53	1 890 111,36 €	1 890 111,36 €	
R 001 Solde exécution positif reporté	454 300,74	1 373 717,53	1 890 111,36 €	1 890 111,36 €	
Total général	2 972 743,86	2 684 649,25	3 273 148,98 €	3 147 244,00 €	

INVESTISSEMENT Recettes



INVESTISSEMENT

Recettes

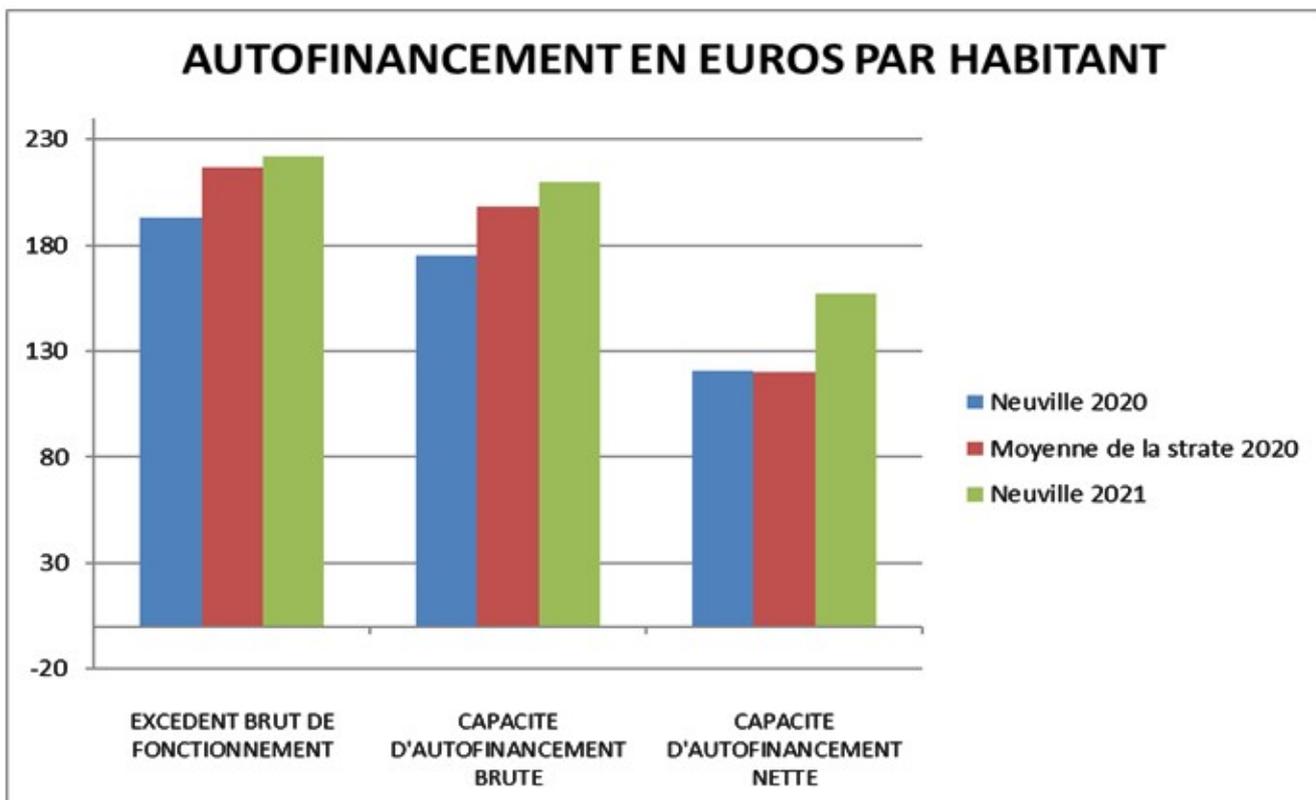
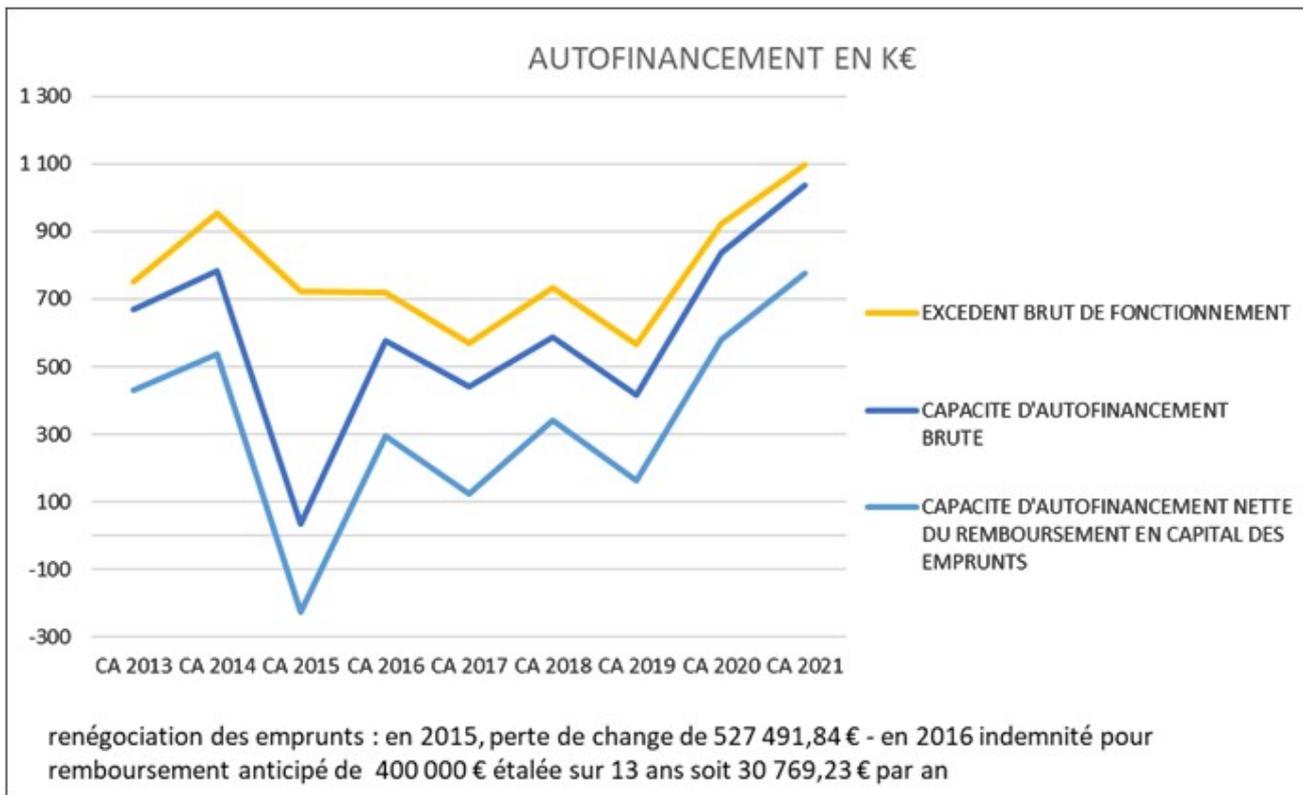
➤ FCTVA.....	135 177.00 €
➤ Taxes d'aménagement.....	148 842.76 €
➤ Aide à la relance de la construction durable	4 300.00 €
➤ Subventions reçus.....	128 895.34 €
➤ Remboursement capital emprunt par la CCF.....	94 824.60 €
➤ Plus-value ventes.....	3 308.00 €
➤ Ecritures ventes.....	16.00 €
➤ Amortissements.....	710 999.71€
➤ Pénalités renégociation dette.....	30 769.23 €
➤ Solde positif de 2018.....	1 890 111.36€

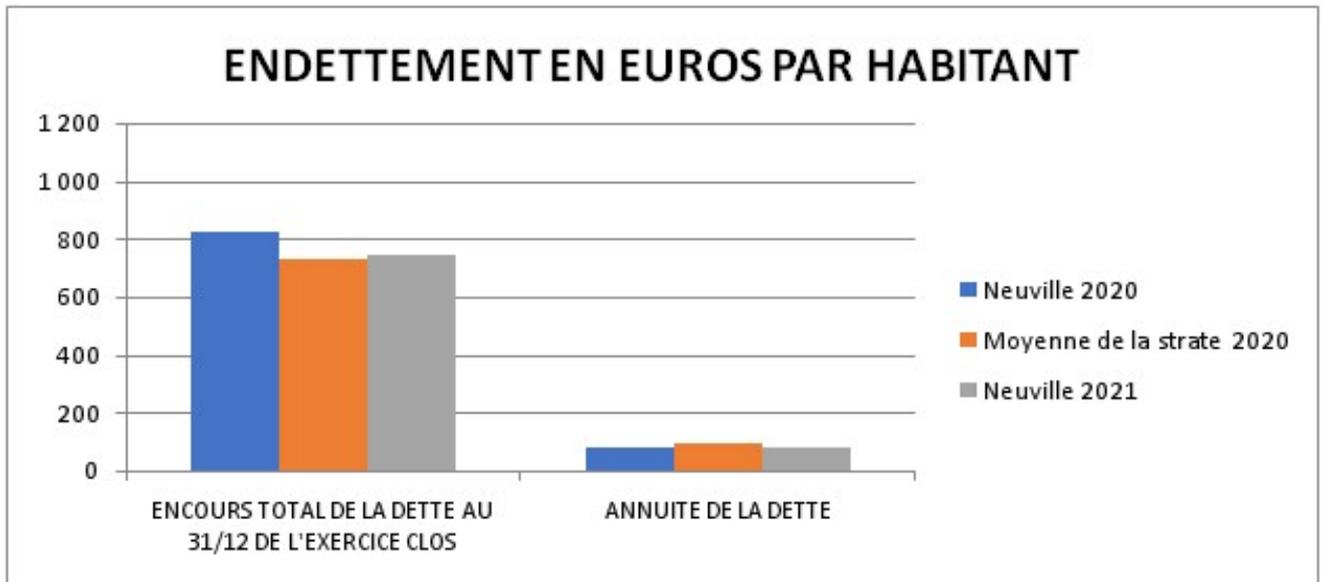
Subventions reçues en 2021

➤ Subvention Ademe étude faisabilité chaufferie bois	2 923.20 €
➤ Subvention achat véhicule électrique	7 094.74 €
➤ Acompte matériel restaurant scolaire	1 224.00 €
➤ Solde subvention du Dépt pour le restaurant scolaire	31 834.71 €
➤ Solde subvention du Dépt pour l'aménagement de la rue de Chilleurs	14 708.00 €
➤ Subvention abris à vélos	4 004.69 €
➤ Solde subvention DETR pour le restaurant scolaire	67 106.00 €
	128 895.34 €

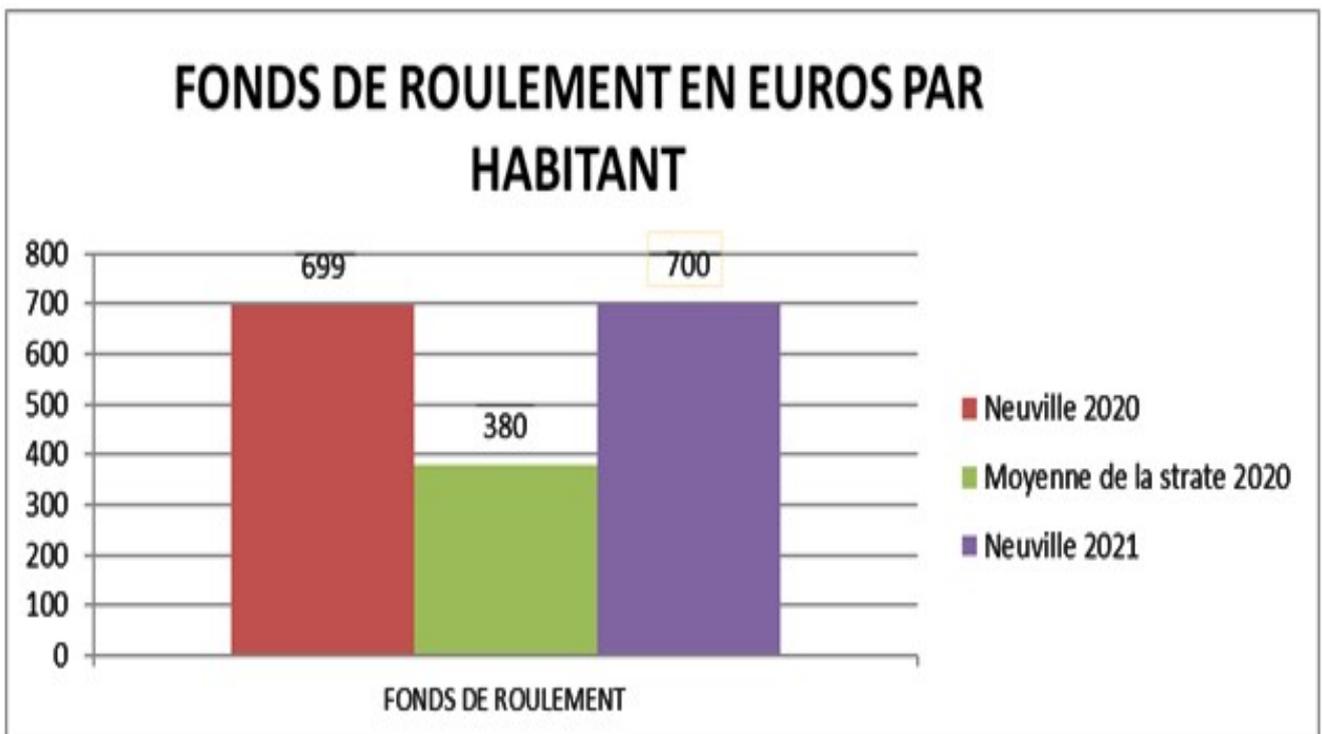
Subventions accordées à recevoir :

➤ Subvention Agence Nationale du Sport city-park	37 000.00 €
➤ Subvention plan numérique école élémentaire	29 133.00 €
➤ Solde subvention matériel restaurant scolaire	3 672.00 €
➤ Subvention FNADT cabinet médical	298 428.55 €
➤ Subvention du département pour le cabinet médical	88 149.00 €
➤ Subvention accessibilité	15 000.00 €
➤ Subvention aménagement rue de la Guinguette	38 500.00 €
	509 882.55 €





Ratio d'endettement en nombre d'années : **3.55** (fin 2021)



Monsieur Jean-Louis RICHARD félicite le travail et la présentation très compréhensible du Compte administratif 2021 que vient de détailler Monsieur Eric AUBAILLY.

Avant délibération des membres du Conseil Municipal, il rappelle les chiffres du Compte administratif 2021 compte qui dégage un excédent de fonctionnement de 1 718 452.37 € et un excédent d'investissement de 1 757 015.93 €.

Après avis de la Commission des Finances en date du 28/03/2022, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2021 du budget principal.

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire, fait son retour dans la salle du Conseil Municipal, pour reprendre la présidence de l'assemblée délibérante.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2021

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY qui après avis de la commission des Finances du 28 mars 2022, propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation de la totalité de l'excédent **1 718 452,37 €** en recette de fonctionnement à l'article 002.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent l'affectation de la totalité de l'excédent de 1 718 452,37 € en recette de fonctionnement à l'article 002.**

4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022.

Monsieur Jean-Louis RICHARD précise que la part Départementale n'a pas subi d'augmentation 2021.

Après avis de la Commission des Finances du 28/02/2022, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les montants des contributions directes qui s'élèvent à 2 231 226 € et les allocations compensatrices à 151 711 € soit un total de 2 382 937 € :

Taxes foncières :	2 449 511 €
Taxe habitation sur les résidences secondaires :	32 363 €
Allocations compensatrices :	151 711 €
Effet du coefficient correcteur :	- 250 648 €

Total	2 382 937 €

Les taux sont fixés comme suit :

- **Taxe foncière (bâti)..... 39.27 %**
(taux commune 20.71% idem 2021 + taux département 18.56%)
- **Taxe foncière (non bâti)46.89 % (idem 2021)**

5 - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY pour la présentation détaillée du budget :

Informations générales pour 2022

Principales incertitudes sur les dépenses du budget de fonctionnement :

- Evolution des prix de l'énergie et des matières premières
- Augmentation du point d'indice

Budget en suréquilibre

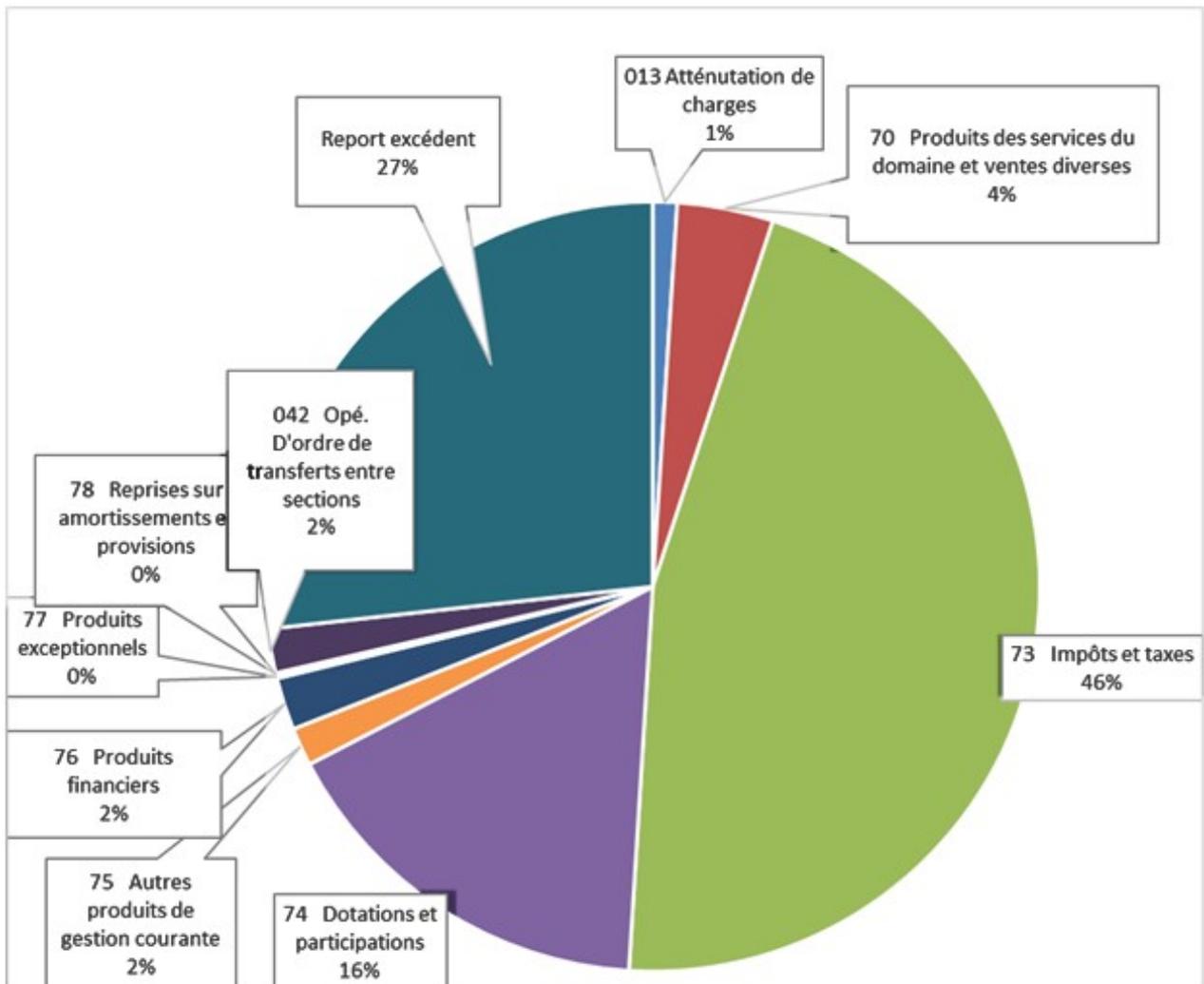
	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 784 459,24 €	6 422 426,02 €
Investissement	3 107 261,01 €	4 847 241,80 €

Priorités budgétaires 2022

- Poursuite de la maîtrise des dépenses
- Le cabinet médical
- Le réseau de chaleur
- La sécurité des biens et personnes

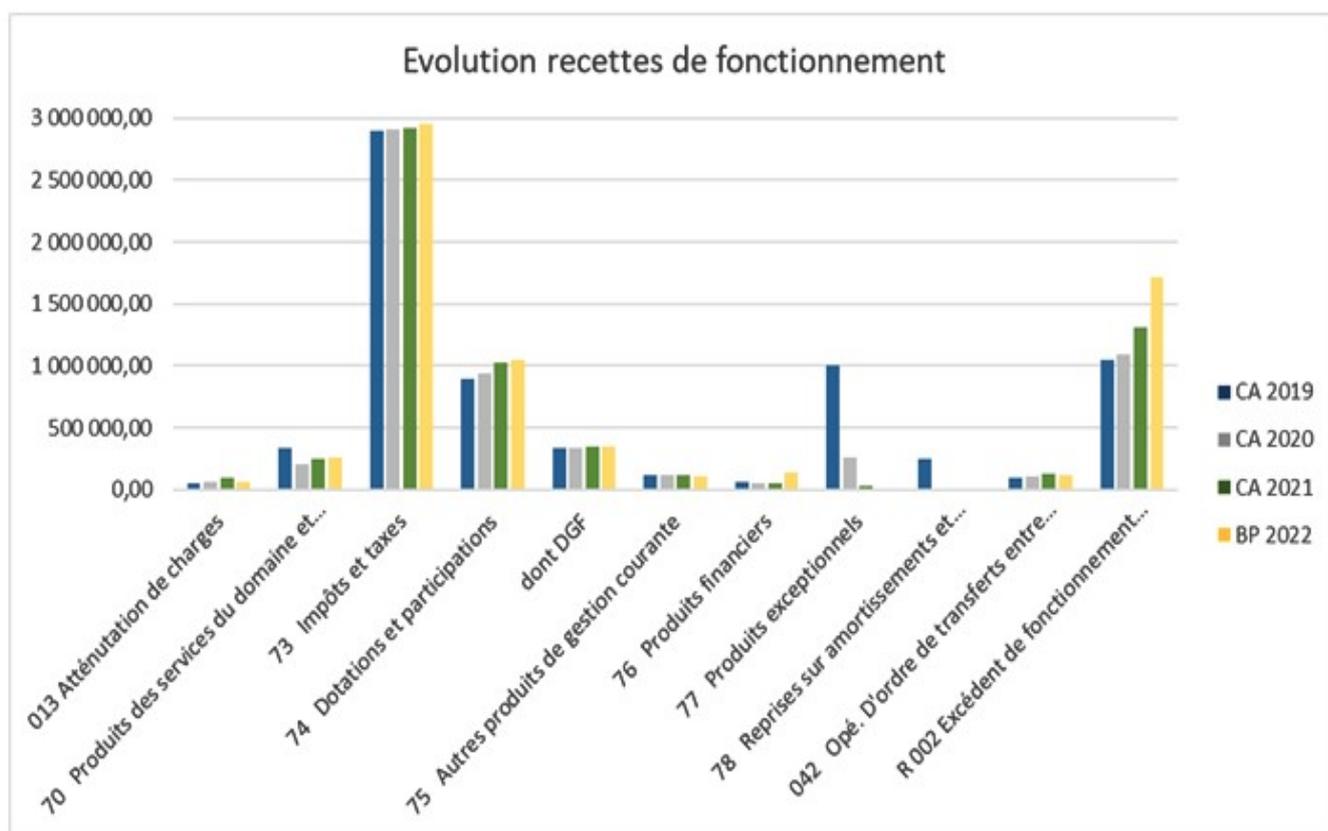
BUDGET FONCTIONNEMENT

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 698 207,95	4 652 317,14	4 432 082,69 €	4 604 227,52	4 703 973,65 €
RECETTES REELLES	5 603 401,37	4 541 789,56	4 309 968,39 €	4 482 113,22	4 584 903,00 €
013 Atténuation de charges	50 041,91	58 215,73	72 850,00 €	94 757,87	65 500,00 €
70 Produits des services du dom.. et ventes div..	330 568,45	200 960,89	241 750,00 €	250 624,73	257 650,00 €
73 Impôts et taxes	2 894 966,41	2 912 354,96	2 832 547,00 €	2 907 687,06	2 950 892,00 €
74 Dotations et participations	896 564,53	940 493,94	958 997,00 €	1 023 720,70	1 051 635,00 €
75 Autres produits de gestion courante	111 194,97	111 475,48	122 000,00 €	119 699,08	103 000,00 €
76 Produits financiers	66 897,17	50 953,82	51 824,39 €	51 824,39	141 226,00 €
77 Produits exceptionnels	1 003 031,04	262 354,18	5 000,00 €	33 799,39	10 000,00 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	250 136,89	4 980,56	25 000,00 €	0,00	5 000,00 €
79 Transferts de charges					
RECETTES D'ORDRE	94 806,58	110 527,58	122 114,30 €	122 114,30	119 070,65 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	94 806,58	110 527,58	122 114,30 €	122 114,30	119 070,65 €
POUR INFO					
REPORT					
R 002		1 093 494,97	1 311 327,00 €	1 311 327,00	1 718 452,37 €
Total général		5 745 812,11	5 743 409,69 €	5 915 554,52	6 422 426,02 €



Recettes de fonctionnement

- L'excédent de fonctionnement reporté de 2021 : **1 718 452.37€**
- Dotations, subventions et participations : **1 051 635,00 €**
 - ✓ DF : 342 574,00 € (342 663,00 € en 2021)
 - ✓ DSR : 321 545,00 € (296 545.00 € en 2021)
- Impôts et taxes : **2 950 892,00 €**
 - ✓ Attribution de compensation : 594 166,00 €
(599 869,00 € en 2021)
 - ✓ Taxes d'habitation et foncières : 2 231 226.00 €
(2021 : 2 169 294.00 €)



Dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 657 786,18	4 434 485,11	4 466 950,56	4 206 084,15 €	4 780 459,24 €
DEPENSES REELLES	3 938 447,35	3 444 565,74	3 725 181,62	3 460 991,21 €	3 884 918,82 €
011 Charges à caractère général	1 138 472,48€	1 033 775,53	1 223 407,00	1 146 759,97 €	1 366 335,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 916 225,98	1 857 547,82	1 914 400,00	1 836 478,14 €	1 945 100,00 €
014 Atténuations de produits	243 532,00	16 826,00	17 000,00	12 234,00 €	16 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	419 978,01	393 116,39	385 245,00	324 379,26 €	376 655,00 €
66 Charges financières	150 193,18	141 636,92	133 129,62	133 129,62 €	128 828,82 €
67 Charges exceptionnelles	70 045,70	1 663,08	2 000,00	8 010,22 €	2 000,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions					
022 Dépenses imprévues			50 000,00		50 000,00 €
DEPENSES D'ORDRE	1 719 338,83	989 919,37	741 768,94	745 092,94 €	895 540,42 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	1 719 338,83	989 919,37	741 768,94	745 092,94 €	895 540,42 €

Dépenses de fonctionnement Charges à caractère général

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Charges a caractère général	1 112 459,45	1 138 472,48	1 033 775,53	1 223 407,00	1 146 759,97€	1 366 335,00 €
60611 Eau et assainissement	24 903,79	11 936,47	9 499,91	40 000,00	14 794,09 €	20 000,00 €
60612 Energie - Electricité	212 333,64	216 434,96	202 619,25	196 000,00	214 401,42 €	279 000,00 €
60621 Combustibles	1 922,43	3 946,76	1 780,05	1 800,00	98,71 €	4 200,00 €
60622 Carburants	16 035,72	11 462,11	16 037,23	16 000,00	12 092,97 €	16 000,00 €
60623 Alimentation	124 024,99	140 963,52	96 187,68	120 000,00	146 977,37 €	150 000,00 €
60624 Produits de traitement						
60628 Autres fournitures non stockées	82 711,95	70 393,09	114 321,59	88 000,00	85 346,02 €	88 000,00 €
60631 Fournitures d'entretien	24 059,29	18 541,94	33 343,29	33 000,00	28 088,83 €	30 000,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	18 411,94	13 650,94	13 825,47	13 000,00	15 323,25 €	15 000,00 €
60633 Fournitures de voirie	16 924,25	11 939,64	10 664,22	15 000,00	16 798,81 €	17 000,00 €
60636 Vêtements de travail	9 261,68	5 143,33	5 494,28	17 000,00	12 251,14 €	13 000,00 €
6064 Fournitures administratives	13 751,39	17 256,80	18 286,11	15 000,00	13 766,47 €	15 000,00 €
6065 Livres, disques, ...(médiathèque)	10 025,24	9 454,70	5 894,69	10 000,00	7 703,21 €	10 000,00 €
6067 Fournitures scolaires	20 220,21	17 449,76	16 057,05	21 915,00	19 521,17 €	20 315,00 €
6068 Autres matières et fournitures						
6071 Compteurs						
611 Contrats de prestations de services	23 558,09	31 182,91	29 651,85	30 000,00	28 411,67 €	40 000,00 €
6122 Crédit-bail mobilier	20 059,20	20 059,20	20 059,20	20 100,00	20 059,20 €	20 100,00 €
6132 Locations immobilières						
6135 Locations mobilières	14 321,18	9 303,13	2 909,57	5 500,00	9 105,36 €	9 300,00 €
61521 Terrains	59 088,85	62 572,33	42 803,72	80 300,00	81 748,96 €	91 500,00 €

Monsieur Eric AUBAILLY précise qu'il y a une forte hausse des coûts de l'énergie. Un courrier sera adressé à tous les utilisateurs des infrastructures communales afin que tout le monde soit rigoureux sur l'extinction des lumières et la régulation du chauffage.

Le chauffage sera coupé dans toutes les salles pendant les vacances ceci afin d'éviter les mesures qui ont été prises dans certaines communes qui ont dû fermer certaines infrastructures sportives et notamment des piscines.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que tout le monde doit être acteur afin de générer, par de bonnes pratiques, des économies à tous les niveaux.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
615221 Entretien et réparations bât publics	52 062,27 €	72 124,23	31 299,34	90 000,00	64 771,16 €	90 000,00 €
615228 Entretien et réparations d'autres bât	7 091,08	14 904,98	11 477,80	12 000,00	4 527,10 €	12 000,00 €
615231 Entretien et réparations des voiries	18 607,20	20 526,00	8 316,00	20 000,00	13 013,60 €	15 000,00 €
615232 Entretien et réparations des réseaux	16 967,11	8 585,90	29 176,56	13 000,00	13 927,32 €	15 000,00 €
61524 Bois et forêts	0	0,00				
61551 Matériel roulant	23 747,56	29 793,40	25 203,97	20 000,00	26 692,09 €	25 000,00 €
61558 Autres biens mobiliers	7 193,72	4 379,65	2 104,58	6 000,00	8 096,01 €	6 000,00 €
6156 Maintenance	47 517,33	52 288,78	53 149,60	53 000,00	50 521,78 €	63 200,00 €
616 Primes d'assurance						
6161 Multirisques	30 197,94	30 225,83	30 018,52	32 500,00	31 693,95 €	33 000,00 €
6162 Assurance obligatoire dommage-construction						
6168 Autres primes d'assurances	580,2	587,00	592,00	600,00	465,49 €	510,00 €
617 Etudes et recherches	0					
6182 Documentation générale et technique	2 206,75	2 128,35	8 768,86	10 100,00	2 763,01 €	3 600,00 €
6184 Versements à des organismes de formation	5 939,00	20 892,00	1 944,00	22 000,00	18 480,00 €	29 100,00 €
6185 Frais de colloques et séminaires	95	180,00	95,00	200,00	0,00 €	200,00 €
6188 Autres frais divers	2 563,25	2 416,51	358,20	3 900,00	798,08 €	1 000,00 €
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 699,72	1 146,40	450,00	2 740,00	450,00 €	1 650,00 €
6226 Honoraires	14 459,72	11 564,25	13 160,83	16 192,00	9 742,26 €	13 000,00 €
6227 Frais d'actes et de contentieux	0		182,73	1 000,00	0,00 €	1 000,00 €

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
6228 Divers	60 922,77	60 447,26	59 466,32	58 500,00	55 996,66 €	56 200,00 €
6231 Annonces et insertions	6 262,80	4 087,20	1 207,51	4 000,00	0,00 €	2 000,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	39 021,38	38 625,37	21 037,62	39 000,00	25 309,56 €	42 000,00 €
6236 Catalogues et imprimés	7 399,38	15 830,80	13 044,30	15 600,00	11 795,64 €	12 400,00 €
6237 Publications			10 550,00			
6238 Divers			741,60			
6247 Transports collectifs	2 200,00	6 038,00	48,00	4 460,00	1 230,00 €	4 460,00 €
6251 Voyages et déplacements	69,46		0,00	100,00	4,00 €	100,00 €
6256 Missions	139,5	33,75	0,00	100,00	0,00 €	100,00 €
6257 Réceptions	0					
6261 Frais d'affranchissement	12 000,39	11 749,16	10 774,14	12 000,00	11 808,13 €	13 500,00 €
6262 Frais de télécommunications	23 178,73	23 452,36	23 625,64	23 600,00	22 111,49 €	18 500,00 €
627 Services bancaires et assimilés	183,22	181,69	146,00	200,00	151,96 €	200,00 €
6281 Concours divers (cotisations...)	10 591,45	10 893,73	10 913,76	11 000,00	11 187,70 €	11 300,00 €
6282 Frais de gardiennage (églises, forêts ...)	959,72		479,86	500,00	479,86 €	500,00 €
6283 Frais de nettoyage des locaux	0	780,19	3 438,98	4 000,00	10 804,41 €	18 400,00 €
6284 Redevances pour services rendus						
62878 Remboursement de frais à d'autres organis						
6288 Autres services extérieurs	6 987,20	3 600,10	3 326,65	5 000,00	3 886,30 €	21 000,00 €
63512 Taxes foncières	19 506,00	19 318,00	19 242,00	19 500,00	19 515,00 €	18 000,00 €
6354 Droits d'enregistrement et de timbre						
6355 Taxes et impôts sur les véhicules					48,76 €	

Dépenses de fonctionnement

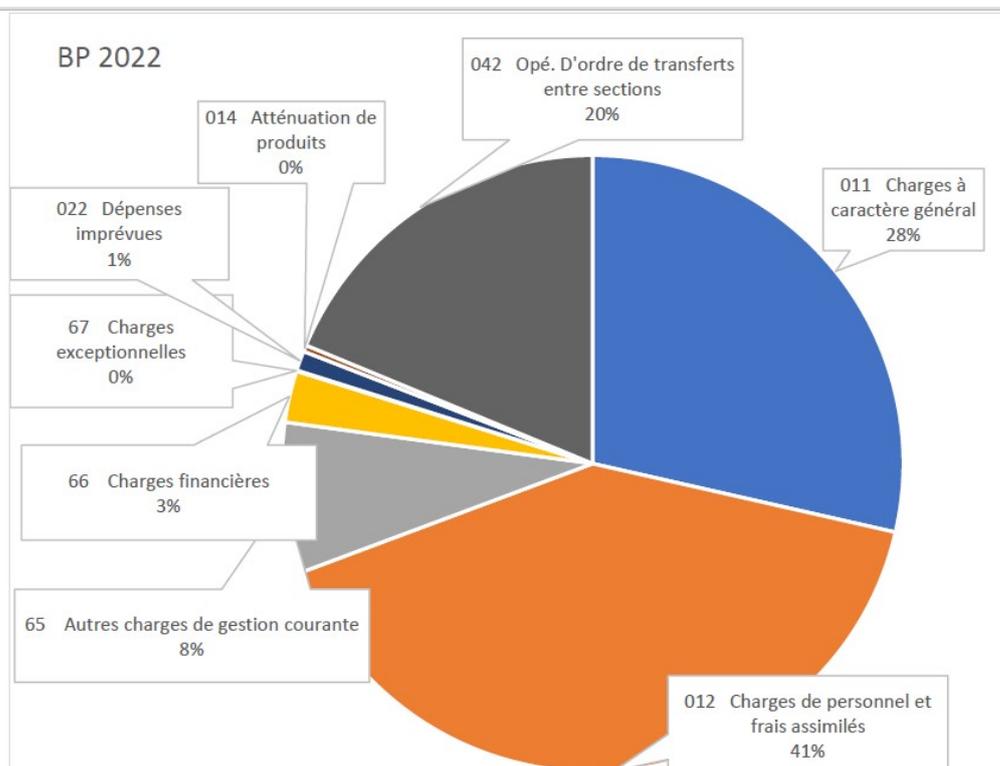
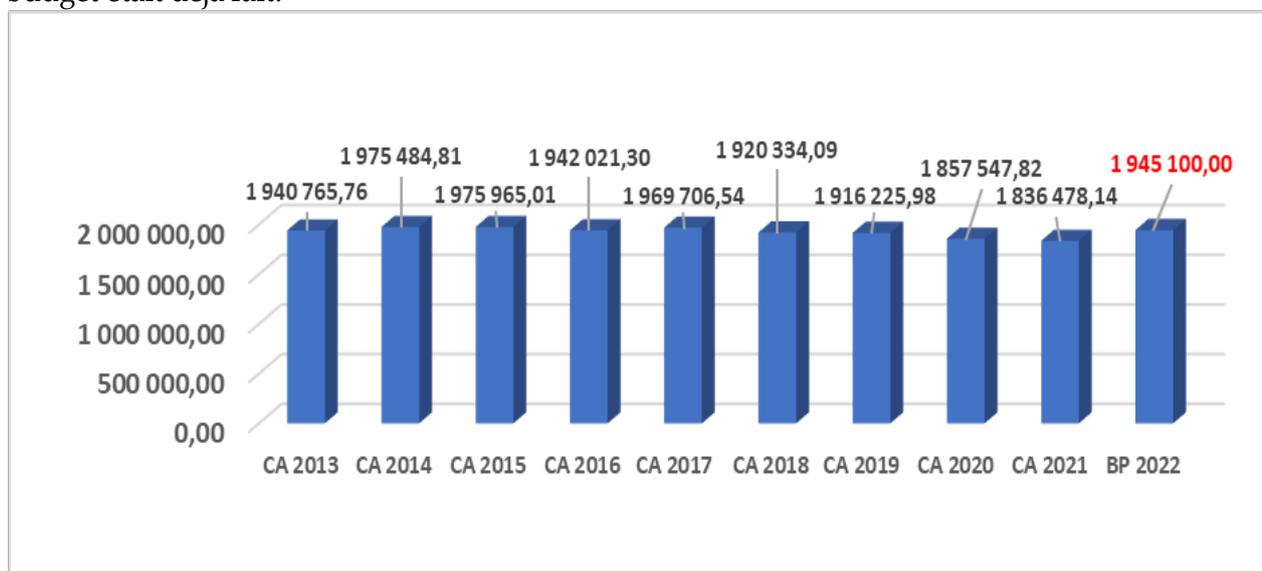
Charges de personnel

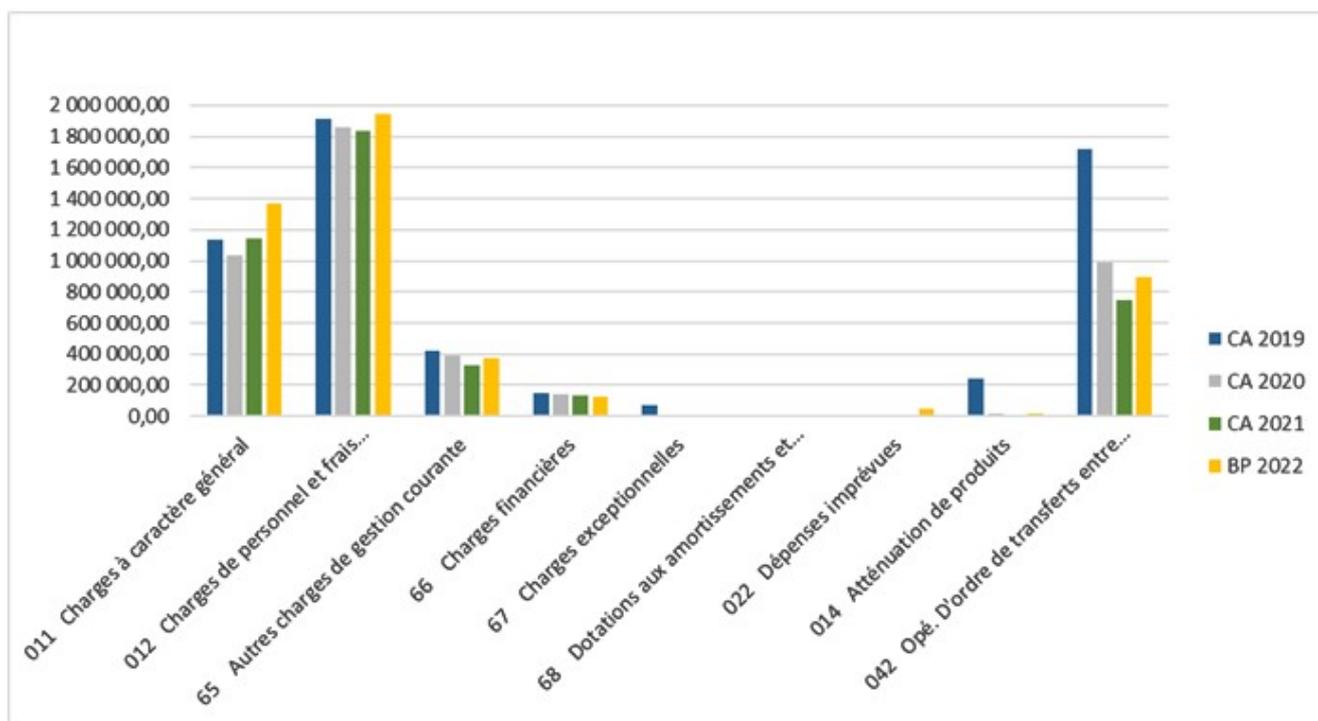
Les charges de personnel sont estimées à 1 945 100.00€

Eléments pris en compte :

- ✓ Estimation faite sur la base des dépenses 2021
- ✓ Prévision de mensualité de remplacement
- ✓ Directeur général en année pleine
- ✓ Recrutement d'une assistante RH
- ✓ Chef de projet en année pleine

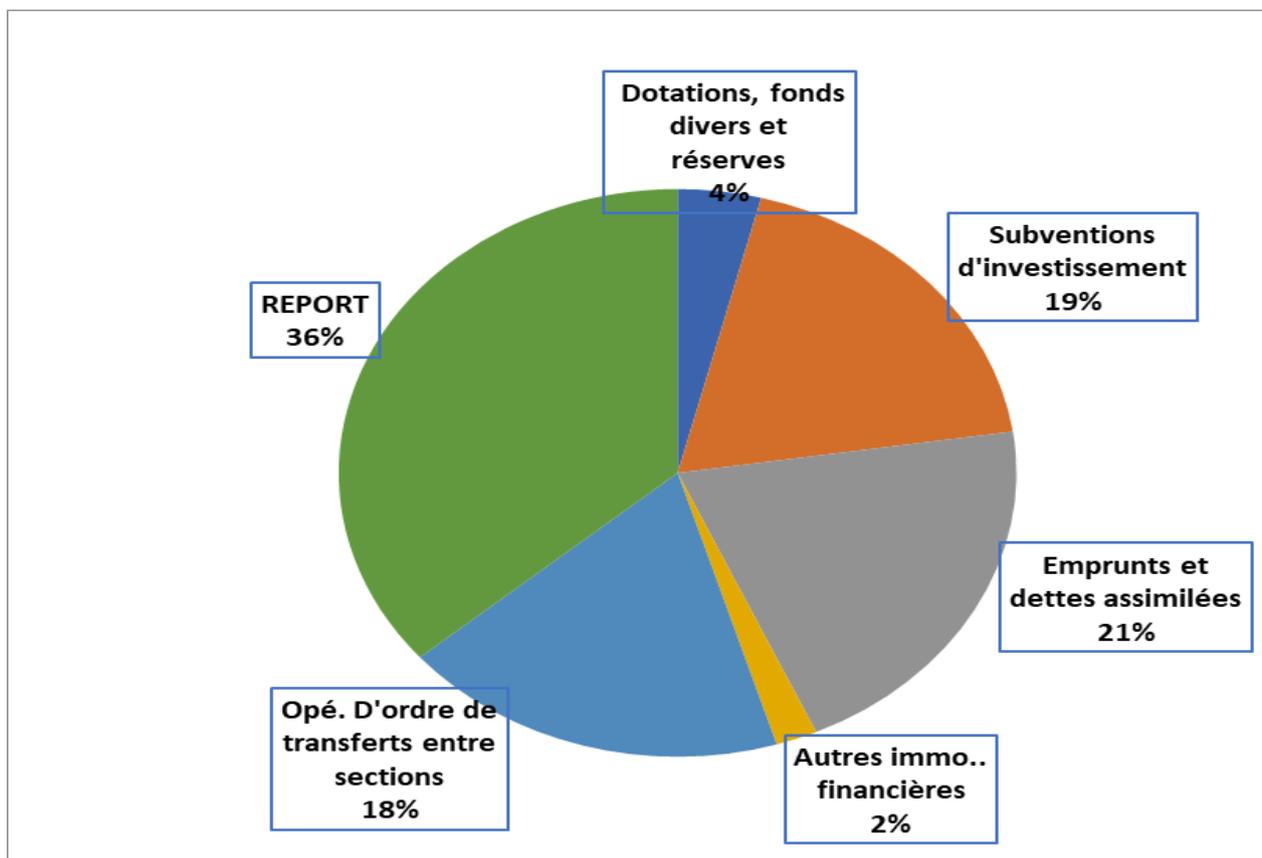
L'annonce, le 14/03/2022, du dégel du point d'indice avant l'été, n'a pas été pris en compte car le budget était déjà fait.





RECETTES INVESTISSEMENT 2022

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 518 443,12	1 310 931,72	1 383 037,62 €	1 257 132,64 €	3 090 225,87 €
RECETTES REELLES	428 033,80	321 012,35	641 268,68 €	512 039,70 €	2 194 685,45 €
Dotations, fonds divers et réserves	278 193,88	239 220,06	255 177,00 €	288 319,76 €	192 369,00 €
Subventions d'investissement	97 509,40	42 434,00	291 267,08 €	128 895,34 €	906 333,75 €
Emprunts et dettes assimilées					1 000 000,00 €
Produits de cession					
Immobilisations corporelles	2 217,41				
Autres immo.. financières	50 113,11	39 358,29	94 824,60 €	94 824,60 €	95 982,70 €
RECETTES D'ORDRE	2 090 409,32	989 919,37	741 768,94 €	745 092,94 €	895 540,42 €
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	1 719 338,83	989 919,37	741 768,94 €	745 092,94 €	895 540,42 €
041 Opé. Patrimoniales	371 070,49				
POUR INFO					
REPORT	454 300,74	1 373 717,53	1 890 111,36 €	1 890 111,36 €	1 757 015,93 €
R 001 Solde exécution positif reporté	454 300,74	1 373 717,53	1 890 111,36 €	1 890 111,36 €	1 757 015,93 €
Total général	2 972 743,86	2 684 649,25	3 273 148,98 €	3 147 244,00 €	4 847 241,80 €



Recettes d'investissement Subventions

Subventions déjà accordées (Solde à percevoir) : 509 882.55 €

- Agence Nationale du Sport : City Park 37 000.00 €
- Conseil Départemental : Cabinet médical 88 149.00 €
- FNADT : cabinet médical 298 428.55 €
- Accessibilité 15 000.00 €
- Rue de la Guinguette 38 500.00 €
- Plan numérique école élémentaire 29 133.00 €
- Matériel restaurant scolaire 3 672.00 €

Subventions demandées pas encore accordées : 396 451.20 €

- Aménagement biodiversité parc de la Gare 9 400.00 €
- Plan éco phyto 3 300.00 €
- Economie d'eau arrosage automatique 6 800.00 €
- FAFA main courante stade de foot 5 000.00 €
- FAFA drainage stade de foot 8 407.80 €
- DETR/DSIL : réseau de chaleur 219 630.00 €
- DETR/DSIL : accessibilité 68 800.20 €
- Conseil départemental : accessibilité 31 363.20 €
- Conseil départemental : aménagement de sécurité Flandres Dunkerque : 43 750.00 €

Recettes d'investissement

Autres recettes

➤	Emprunt	1 000 000.00 €
➤	FCTVA de la commune	62 369.00 €
➤	Taxe d'aménagement (estimation)	130 000.00 €
➤	Amortissements	788 688.30 €
➤	Amortissement de la pénalité de renégociation de la dette	106 852.12 €
➤	Remboursement capital emprunt voirie, eau&assai, eaux pluviales par la CCF	95 982.70 €
➤	Solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté :	1 757 015.93 €

TOTAL RECETTES : 4 847 241.80 €

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 599 026,33	794 537,89	2 353 858,92 €	1 390 228,07 €	3 057 261,01 €
DEPENSES REELLES	1 133 149,26	684 010,31	2 231 744,62 €	1 268 113,77 €	2 988 190,36 €
Immobilisations incorporelles	9 707,26	13 848,79	53 640,39 €	38 958,97 €	71 960,66 €
Immobilisations corporelles	830 359,59	394 239,99	1 509 411,67 €	946 925,02 €	1 157 012,81 €
Immobilisations en cours			285 000,00 €	20 529,60 €	1 297 510,30 €
Emprunts et dettes assimilées	251 255,74	256 344,12	261 700,18 €	261 700,18 €	298 314,21 €
Dépenses imprévues			8 600,00 €		50 000,00 €
Dotations, fonds divers,	41 826,67	19 577,41	113 392,38 €		113 392,38 €
Autres immobilisations					
DEPENSES D'ORDRE	465 877,07	110 527,58	122 114,30 €	122 114,30 €	119 070,65 €
042 Opé. D'ordre de transferts entre sections	94 806,58	110 527,58	122 114,30 €	122 114,30 €	119 070,65 €
041 Opé. Patrimoniales	371 070,49				

Dépenses d'investissement

➤ Remboursement du capital des emprunts	298 314.21 €
➤ Amortissement des subventions d'équipement	119 070.65 €
➤ Solde restant à reverser à la CCF	113 392.38 €
➤ Dépenses de travaux et d'équipements	2 526 483.77 €
➤ Dépenses imprévues	50 000.00 €

Total dépenses :	3 107 261.01 €

Principaux travaux

Principaux investissements

- L'accessibilité
- Le cabinet médical
- Le réseau de chaleur
- La sécurisation des armoires électriques
- La vidéo protection
- L'aménagement de sécurité avenue Flandres Dunkerque
- Renouvellement véhicules services
- Réhabilitation de la piste d'athlétisme

Avant de procéder au vote du budget primitif 2022, Madame Julia VAPPEREAU prend la parole.

Elle signale que pour la 3^{ème} année consécutive, le budget qui est proposé est en suréquilibre. Des dépenses importantes sont provisionnées pour le Cabinet Médical sans réel projet. Elle indique donc que pour ces motifs, les membres de l'opposition s'abstiendront pour le vote du budget 2022.

Monsieur Patrick HARDOUIN se dit très étonné. Sans vouloir se glorifier, il félicite le travail considérable accompli par les élus et le retour très positif des administrés sur les actions menées par la commune.

Pour ce qui concerne le Cabinet Médical, il indique qu'actuellement, le dossier en est à la phase projet. L'idée c'est de prendre les choses en mains, en évitant les réunions inutiles afin de répondre aux besoins des neuvillois.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que le Cabinet Médical actuel date de 40 ans, grâce à 4 médecins qui ont été précurseurs, dont 1 est encore en activité.

Il rappelle également que les infrastructures dont disposent les médecins et paramédicaux actuellement sont obsolètes.

Il signale que l'obsolescence des infrastructures a fait fuir un certain nombre de médecins qui envisageaient de s'installer.

Aujourd'hui, le travail est mené sur un vrai projet de fond, en partenariat avec l'ARS, la Région, le Département ainsi que les médecins et les paramédicaux. Il rappelle d'ailleurs aux membres du Conseil Municipal que le Département à ce stade, a déjà octroyé à la Commune un financement 88 000 € (en 2023, il est entendu 80 000 €).

Ils précisent que les Communes situées en zone de revitalisation rurale bénéficient de retombées financières pour ce type de projet ce qui n'est pas le cas de Neuville-aux-Bois.

Monsieur Patrick HARDOUIN tient à souligner que grâce à ce projet, un nouveau médecin s'est installé. Il rappelle que le médecin n'aurait pas accepté de venir à Neuville-aux-Bois sans cela.

La Communauté de Communes de la Forêt, par ailleurs, elle-même impactée par le manque de médecin sur l'ensemble du territoire, apporte son concours financier à la Commune.

Il rappelle également la discussion animée qui a eu lieu en Conseil Communautaire de la CCF sur base de financement du projet médical de la Commune de Neuville-aux-Bois (10 % sur le reste à charge pour la Commune ou 10 % sur le montant des travaux). Il tient à remercier chaleureusement les délégués au Conseil Communautaire qui ont voté pour un financement sur 10 % du montant des travaux.

Madame Julia VAPPEREAU, en qualité de déléguée au Conseil Communautaire, précise qu'elle n'avait pas été favorable au financement du projet sur 10 % du montant des travaux et n'a donc pas voté cet effort financé de la CCF.

En effet, elle estime qu'il doit y avoir une volonté politique de la Communauté de Communes pour prendre la compétence « Médicale ». Elle considère que l'embauche de médecin doit être portée par la CCF.

Elle rappelle également que sous le précédent mandat, un travail avait déjà été mené sur le problème de manque de médecin.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle qu'il n'y a plus de temps à perdre. Le projet médical va très certainement déboucher sur une Maison Médicale Pluridisciplinaire. Il tient à souligner le travail important mené actuellement par tous les acteurs du projet (ARS, Régions, Département, CCF, élus, médecins et paramédicaux) pour arriver rapidement à la présentation d'un avant-projet. Il tient d'ailleurs à remercier les médecins et paramédicaux qui œuvrent pour construire le projet.

Monsieur Jean-Louis RICHARD ne remet pas en cause le travail mené sur un projet médical, il regrette juste le manque d'information sur le sujet.

Monsieur Patrick HARDOUIN réplique qu'il ne fera d'annonce sur le projet que lorsqu'il aura les 4 signatures requises pour sa signature.

En effet, il rappelle que le projet médical doit être signé par 2 médecins, 2 paramédicaux (dont 1 infirmier).

Monsieur Patrick HARDOUIN propose aux membres du Conseil Municipal de revenir au vote du budget primitif 2022 – Budget Principal.

Monsieur Patrick ALBERT, fort des éléments d'informations qui viennent d'être précisés, interroge les membres de l'opposition sur les motifs de leurs abstentions à voter le budget.

Monsieur Jean-Louis RICHARD précise qu'ils s'abstiennent également en raison d'une présentation de budget en suréquilibre.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que le programme d'investissement représente à lui seul 2 500 000 €.

Monsieur Eric AUBAILLY souligne également que le projet réseau de chaleur est également en cours.

Monsieur Patrick HARDOUIN précise qu'il faut raisonner en matière de budget en fonction d'un plan pluriannuel de dépenses.

Madame Julia VAPPEREAU indique également que l'emprunt de 1 000 000 € n'est pas fléché sur une opération.

Monsieur Eric AUBAILLY tient à rappeler que sous les précédents mandats, des montants prévisionnels de dépenses d'investissement étaient indiqués au budget sans programme et que cela n'avait jamais posé question.

Monsieur Jean-Louis RICHARD indique qu'il s'agit d'argent public, un budget en suréquilibre c'est de l'argent thésaurisé qui pourrait être redonné aux contribuables.

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que les précédents reports 2020 et 2019 tenaient compte de dépenses imprévues liées à la pandémie COVID. Malgré tout, 40 000 € ont été dégagés. Il rappelle également que l'augmentation potentiel du point d'indice des fonctionnaires, qui selon lui ne pourra être inférieur à 3 %, aura un impact sur le budget de + 50 000 €.

Monsieur Eric AUBAILLY rappelle que cette année au budget, il n'est pas prévu de virement à la section d'investissement ce qui nous met à l'abri d'évènements imprévus.

Monsieur Patrick HARDOUIN à rappeler qu'il tient à une gestion des finances communales en « bon père de famille ». Il est hors de question de revenir aux temps où il était dépensé plus que ce que la Commune avait.

Après avis de la Commission des Finances du 28/02/2022, les membres du Conseil Municipal par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Julia VAPPEREAU, Jean-Louis RICHARD, Tony EYMOZ, Christelle MONTMERT, Didier Le METTÉ) approuvent le Budget Primitif 2022.

6 – SUBVENTIONS MUNICIPALES 2022

Monsieur MACE Yves, adjoint au Maire, Président du Comité des Fêtes ainsi que Madame KUGLER Sonia, Conseillère Municipale, membre de l'Association « Les Folies Intemporelles », ne prennent pas part au débat concernant les attributions de subventions municipales 2022.

Après avis de la commission des finances du 28 mars dernier, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, l'attribution des subventions municipales comme détaillées ci-dessous :

BENEFICIAIRES	MONTANT
Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire	3 000.00
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	2 000.00
Livrami	1 000.00
Association Sportive Ecole Publique (USEP)	600.00
Pep 45 (Association des Pupilles de l'Enseignement Public)	100.00
Comité des Fêtes	2 500.00
FNACA	200.00
Protection environnement animal	100.00
AIDE AU PERMIS	5 846.00
Aide à Domicile aux personnes âgées	8 500.00
Association des Donneurs de Sang	300.00
Ensemble à Saint Germain	300.00
Secours Catholique	600.00
Secours Populaire	600.00
Resto du cœur	150.00
Banque alimentaire du Loiret	150.00

BENEFICIAIRES	MONTANT
Amicale de Neuville-aux-Bois	20 000.00
Athlétisme	5 000.00
A.S.P.N. (Pétanque)	500.00
Neuville-Sports	50 000.00
S.M.T.N.B. (Tennis)	7 800.00
Diapason	800 00
Familles Rurales	800.00
Harmonie Neuville	6 300.00
Société Archéologique	1 500.00
Folies intemporelles	2 000.00
Société de chasse	820.00
Association Protection Civile (Dons Ukraine)	5 024.00

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les subventions municipales 2022 telles que détaillées ci-dessus.

7 - EMPRUNT 2022

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement du programme d'investissements de la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000 €.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les 3 offres reçues :

BANQUE	MONTANT	COTATION GISSLER	DUREE	PERIODICITE	FRAIS DE DOSSIER	TAUX FIXE	ECHANCES CONSTANTES	TOTAL DES INTERETS
CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE	1 000 000,00 €	1A	15 ANS	TRIMESTRIELLE	1 000,00 €	1,20%	18 236,56 €	94 193,76 €
CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE	1 000 000,00 €	pas indiqué	15 ANS	TRIMESTRIELLE	1 000,00 €	1,46%	18 588,50 €	115 310,00 €
LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €	1A	15 ANS	TRIMESTRIELLE	1 000,00 €	1,74%	18 972,19 €	138 331,40 €

Les offres ont été reçues juste avant le conseil municipal et n'ont pas pu être présentées à la commission des Finances du 28/03/2022.

L'offre du Crédit Agricole Centre Loire est la plus intéressante avec un taux à 1.20%.

Monsieur Jean-Louis RICHARD indique que pour le SIRTOMRA, il a réussi à contracter un emprunt sur 15 ans au taux de 0,80 % sur 15 ans au Crédit Mutuel (taux garanti jusqu'au 08/04/2022).

Monsieur Patrick HARDOUIN précise que les taux remontent de jour en jour.

Monsieur Eric AUBAILLY précise que les emprunts contractés auprès de la Banque des Territoires doivent obligatoirement être fléchés ce qui explique qu'il n'y ait pas de proposition de cet organisme de financement.

Monsieur Tony EYMOZ souligne que la moyenne des taux oscille entre 1,10 et 1,20 % actuellement avec une révision tous les 3 jours.

Après délibération et après avoir pris connaissance des offres, les membres du conseil municipal, font le choix de l'offre de financement du Crédit Agricole Centre Loire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **DECIDENT :**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

- ✓ Montant emprunté : 1 000 000 €
- ✓ Objet du contrat : financer les investissements
- ✓ Durée : 15 ans
- ✓ Frais de dossier : 1 000 €
- ✓ Score Gissler : 1A
- ✓ Périodicité : trimestrielle
- ✓ Echéances constantes : 18 236.56 €
- ✓ Total des intérêts : 94 193.76 €
- ✓ Versement des fonds : au plus tard le 4/07/2022
- ✓ Remboursement anticipé total ou partiel possible lors d'une échéance moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de deux mois d'intérêts

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Centre Loire.

8 - REVISION AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITIS DE PAIEMENT N°202101 - CABINET MEDICAL

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Eric AUBAILLY.

Ce dernier rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°21-20 du 12/04/2021, ils ont approuvé l'autorisation de programme et de crédits de paiement n°202101 concernant le projet du Cabinet Médical.

Fin 2020, une première étude réalisée par le cabinet Barthel avait chiffré la rénovation et l'extension du cabinet médical à 1 139 616.00 € TTC.

Courant 2021, la maîtrise d'œuvre a été choisie pour la rénovation et l'extension du cabinet médical : EA + LLA Architectes et CDC Conseil et SL Structure.

L'opportunité du déménagement de la Trésorerie, bâtiment propriété de la commune a permis d'envisager une nouvelle programmation pour 1. 280 000 € HT soit 1 536 000.00 € TTC.

Monsieur Eric AUBAILLY tient à préciser qu'il est possible que l'an prochain ce programme puisse être amené à être revu et notamment en fonction de l'augmentation des matériaux.

Il convient donc de réviser l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs à la rénovation et l'extension du cabinet médical, de la façon suivante :

Monsieur Patrick HARDOUIN reprend la parole et donne le détail du programme aux membres du Conseil Municipal comme suit :

N° AP	LIBELLE	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
		POUR MEMOIRE AP VOTE E Y COMPRIS AJUSTEMENT	REVISION DE L'EXERCICE N	TOTAL CUMULE (TOUTES LES DELIBERATIONS Y COMPRIS POUR N)	CREDITS DE PAIEMENT ANTERIEURS (REALISATIONS CUMULEES AU 01/01/N)	CREDITS DE PAIEMENT OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE N	RESTES A FINANCER DE L'EXERCICE DE N+1	RESTES A FINANCER (EXERCICES AU-DELA DE N+1)
202101	CABINET MEDICAL	1 139 616,00	396 384,00	1 536 000,00	17 709,60	408 434,30	1 109 856,10	

Après avis de la Commission des Finances du 28/02/2022, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la révision de l'autorisation de programme et les crédits de paiement relatifs à la rénovation et l'extension du cabinet médical.

9 - AVENANT N°1 - MAITRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 11/05/2018, le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à Mme Leconte, pour un montant de 34 757.18 € HT soit 41 708.61 € TTC pour une durée de 48 mois.

L'organisation des travaux ayant pris du retard (Covid 19), la dernière phase de travaux sera réalisée en 2022. Il convient donc de prolonger le marché jusqu'au 31/12/2022.

Le solde du marché au 31/12/2021 s'élève à 9 475.56 € soit 11 370.64 €. Le montant de la maîtrise d'œuvre 2022 est de 14 678.14 € soit 17 613.77 €. Il convient donc d'établir un avenant de 5 202.58 € HT soit 6 243.13 € TTC.

	Montant marché initial	Acte modificatif 2019	Nouveau montant du marché	MO 2018	MO 2019+ acte modificatif	TOTAL 2018 + 2019	SOLDE MARCHE	Avenant 2022	Nouveau montant du marché	MO 2022	ECART
Montant HT	34 757,18	1 831,69	36 588,87	12 307,15	14 806,16	27 113,31	9 475,56	5 202,58	14 678,14	14 678,14	0,00
TVA	6 951,43	366,34	7 317,77	2 461,44	2 961,25	5 422,69	1 895,08	1 040,55	2 935,63	2 935,63	0,00
Montant TTC	41 708,61	2 198,03	43 906,64	14 768,59	17 767,41	32 536,00	11 370,64	6 243,13	17 613,77	17 613,77	0,00

Après avis de la Commission des Finances du 28/02/2022, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent :

- ✓ La prolongation du marché jusqu'au 31/12/2022
- ✓ L'avenant n°1 susmentionné dans le cadre de la maîtrise d'œuvre de l'accessibilité

10 - ADHESION AU DISPOSITIF FAJ / FUL 2022

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Neuville aux Bois participe depuis de nombreuses années au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ainsi qu'au Fonds Unifié Logement (FUL) qui regroupe le fonds de solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau, et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le Département, auquel peuvent s'associer selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, la CAF, la MSA, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.

Les bases de cotisation des communes pour 2022 restent inchangées par rapport à celles de 2021 :

Population totale : 5 024 habitants :

- **FUL** : 0.77 € par habitant, dont 70% pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphone : **3 868.48 €**
- **FAJ** : 0.11 € par habitant : **552.64 €**

Monsieur Patrick HARDOUIN précise aux membres du Conseil Municipal qu'au titre de l'année 2021, les aides accordées à des neuvillois au titre de ce dispositif se décomposent comme suit :

- *FUL : 2 administrés bénéficiaires pour un montant total de 783,36 €*
- *FAJ : 7 administrés bénéficiaires pour un montant total de 585,00 €*
Soit un total d'aides de 1 368,36 € pour 9 bénéficiaires

Compte tenu des difficultés financières auxquelles doivent faire face un certain nombre d'administrés et des aides qui peuvent être accordées dans le cadre du dispositif FAJ / FUL, Monsieur Patrick HARDOUIN considère qu'il est important que la commune y adhère. Pour 2021, les aides versées aux administrés étaient inférieures au montant de l'adhésion versée par la Commune ce qui est exceptionnel. Les années précédentes, le montant des aides accordées est largement supérieur au montant de l'adhésion.

Madame Marie-Noëlle MARTIN tient à préciser que les demandes d'aides sont en hausse.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent les cotisations au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) ainsi qu'au Fonds Unifié Logement (FUL) pour 2022 telles qu'indiquées ci-dessus.**

11 - DEMANDE DE SUBVENTION - VIDEOPROTECTION

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal qu'au regard des actes d'incivilité et dégradations récurrents sur les espaces de vie et bâtiments communaux, la municipalité installe un réseau de vidéoprotection dont les travaux se dérouleront par phase de 2021 à 2024.

Par le biais de ce projet, elle souhaite afficher clairement sa volonté d'accroître le bien-être de la population et lutter contre les actes de malveillance.

Les objectifs de ce projet sont :

- ✓ Dissuader par la présence de caméras
- ✓ Renforcer le sentiment de sécurité
- ✓ Faciliter la levée de doute sur une alarme installée au sein des bâtiments communaux

- ✓ Détecter et identifier les auteurs de VOLS, DÉGRADATIONS, INCIVILITÉS et apporter un appui technique aux Forces de l'ordre
- ✓ Aider les victimes
- ✓ Lutter contre les atteintes aux personnes et aux biens
- ✓ Donner une nouvelle attractivité aux commerces et habitats du centre-ville

Les indicateurs de mesure de l'efficacité du dispositif sont :

- ✓ Le coût de travaux relatifs aux dégradations et incivilités
- ✓ Le nombre de vols, cambriolages sur la commune

La phase 2022 va équiper les lieux suivants :

- ✓ Parc des sports, allée Pierre Ageorges, tennis de table, complexe, zone de parkings : 3 caméras
- ✓ Entrée de ville : rue de Chilleurs : 1 caméra
- ✓ Entrée de ville : route d'Orléans : 1 caméra

Les travaux 2022 s'élèvent à 24 005.41 € HT soit 28 806.49 € TTC.

La commune souhaite demander une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2022.

La subvention pourrait s'élever à 30% du coût HT soit 7 202.00 €.

Après de la Commission des Finances du 28/02/2022, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorisent Monsieur le Maire à solliciter au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2022, une subvention de 7 202.00 €
- Approuvent le plan de financement de l'installation détaillé comme suit :

	Montant HT
DEPENSES	
Travaux	24 005.41 €
Total des dépenses	24 005.41 €
 RESSOURCES	
La commune	16 803.41 €
Subvention FIPD	7 202.00 €
Total des ressources	24 005.41 €

- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et le charge de régler toutes les formalités utiles

Monsieur Patrick HARDOUIN rappelle que les premières caméras et la baie ont été installées.

12 - DEMANDE DE REPRISE DE LOTISSEMENTS

REPRISE DE VOIRIES DU LOTISSEMENT DES PROULAINES 2 et 3 ET ACQUISITION DES PARCELLES cadastrées ZS 505 (5138 m²), ZS n° 553 (314 m²), ZS 543 (118 m²), ZS 547 (688 m²) d'une contenance totale de 6 258 m² par la Commune de Neuville-aux-Bois (parcelles correspondant à l'emprise de la rue des 7 arpentés et de la rue du Boisseau) et des espaces communs.

Monsieur Patrick HARDOUIN, Maire cède la parole à Monsieur Yves MACE qui informe les membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 17/11/2021, l'Association des Proulaines 2 et 3, sollicite la reprise par la Commune des voiries du lotissement (Rue des 7 Arpentés et rue du Boisseau) ainsi que des espaces communs (espaces verts).

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à Neuville-aux-Bois, la règle est la reprise des lotissements privés de + de 10 ans aux conditions suivantes :

- Accord de l'ensemble des membres de la copropriété du lotissement
- Réseaux en bon état et vérifiés au préalable à la reprise.

Monsieur Jean-Louis RICHARD indique que s'il n'y avait pas eu le précédent du lotissement Charles Vappereau, on ne ferait pas de reprise de lotissements.

Monsieur Patrick HARDOUIN lui rappelle que les propriétaires avaient dû refaire la voirie avant la reprise du lotissement.

Après avis des membres de la Commission Urbanisme et Travaux du 29/03/2022, et après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuvent la reprise des voiries du lotissement des Proulaines 2 et 3 et l'acquisition des parcelles cadastrées ZS 505 (5138 m²), ZS n° 553 (314 m²), ZS 543 (118 m²), ZS 547 (688 m²) d'une contenance totale de 6 258 m² par la Commune de Neuville-aux-Bois à l'euro symbolique,
- Chargent le Maire de régler toutes les formalités utiles et l'autorisent à signer l'acte d'acquisition.

REPRISE DE VOIRIES ET PARTIES COMMUNE DU LOTISSEMENT « Les Blés d'Or » ET ACQUISITION DES PARCELLES ZY 643, ZY 572 et ZY 565 d'une contenance de 3 395 m² PAR LA COMMUNE (parcelles correspondant à l'emprise de la rue des Blés d'Or, de la Rue des Tournesols et deux parcelles jouxtant le chemin rural)

Par courrier en date du 13/03/2022, l'Association Syndicale libre du Lotissement dit des « Blés d'Or », sollicite la reprise des voiries du lotissement ainsi que les espaces verts (rue des Blés d'Or, Rue des Tournesols et deux parcelles jouxtant le chemin rural).

Après avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 29/03/2022, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la reprise de voiries et parties communes du Lotissement « Les Blés d'Or » et acquisition des parcelles ZY 643, ZY 572 et ZY 565 d'une contenance au total de 3 395 m² par la Commune de Neuville-aux-Bois à l'euro symbolique,
- Chargent le Maire de régler toutes les formalités utiles et l'autoriser à signer l'acte d'acquisition.

13 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que par arrêté n°2021-098 en date du 21 septembre 2021, le Maire de la commune de NEUVILLE-AUX-BOIS a pris l'initiative, en application des articles L.153-45 et suivant du code de l'urbanisme, de mettre en œuvre une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de NEUVILLE-AUX-BOIS.

Le projet de modification simplifiée n°2 porte sur :

- La modification du règlement de la zone 1AUI afin de s'adapter aux prospects qui travaillent sur l'aménagement du site ;
- L'adaptation dans l'ensemble des zones des règles concernant les clôtures et les panneaux solaires ;
- La définition des règles différenciées entre les annexes et les constructions principales ;
- Diverses mises à jour du règlement dans un souci de simplification de l'instruction des dossiers.

« Ci-dessous texte du projet de délibération du Conseil Municipal fixant les Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de NEUVILLE-AUX-BOIS :

L'an deux mille vingt-deux, le 4 avril, le conseil municipal de Neuville-aux-Bois,

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M XXXXXXXX

Étaient présents : MM XXXXXXXX

Étaient excusés : MM XXXXXXXX

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à MM XXXXXXXX

Étaient absents non excusés : MM XXXXXXXX

Un scrutin a eu lieu, M. XXXXXXXX a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48 ;

VU l'arrêté du Maire en date du 21 septembre 2021, prescrivant la modification simplifiée n° 2 du PLU ;

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- *De procéder à une mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de NEUVILLE-AUX-BOIS ;*
- *De mettre à disposition le dossier du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, pendant 1 mois, du 22 avril au 23 mai 2022 ;*

- En mairie de NEUVILLE-AUX-BOIS, 8 rue Felix Desnoyers, aux jours et horaires habituels d'ouverture du public :
 - Le lundi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 30
 - Du mardi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00
 - Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10 H 00 à 12 H 00
- Sur le site internet de la commune de NEUVILLE-AUX-BOIS : <http://www.ville-neuvilleauxbois.fr>
- D'ouvrir un registre permettant au public de consigner ses observations,
- De dire que le public aura en outre la possibilité de communiquer ses observations :
 - En les consignant sur le registre mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture, pendant toute la durée de la mise à disposition,
 - En adressant un courrier à l'attention de Monsieur Le Maire, en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée n° 2 du PLU » par voie postale à l'adresse de la mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville-neuvilleauxbois.fr
- De publier un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n° 2 du PLU, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie de NEUVILLE-AUX-BOIS, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis sera également consultable sur le site internet de la Mairie de NEUVILLE-AUX-BOIS.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera transmise au Préfet.

La présente délibération sera exécutoire après sa transmission au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures d'affichage édictées à l'alinéa ci-dessus. »

Après avis de la Commission des Urbanismes et Travaux, le 29/03/2022, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU n°2 de NEUVILLE-AUX-BOIS.

14 - CREATION DE POSTE - REDACTEUR AU 19/04/2022

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal que compte-tenu de la charge importante de travail à la Direction Générale des services et notamment au Service Ressources Humaines, après avis du CT du 29/03/2022 et de la Commission des Finances du 28/03/2022, il propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste de Rédacteur Territorial au 19/04/2022, à temps complet.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, approuvent la création de poste de rédacteur, à temps complet au 19/04/2022.

15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Patrick HARDOUIN donne le détail des mouvements intervenus en 2022 et rappelle les disponibilités et détachements en cours :

- **2 adjoints techniques ppal 2^{ème} classe**
 - ✓ 1 dispo 5 ans 2020/2025 CAILLE - remplacé par 1 adjoint technique
 - ✓ 1 dispo 3 ans - 2020 / 2023 (non remplacé)
- **2 techniciens principal 1^{ère} classe**
 - ✓ 1 détachement jusqu'au 30/06/2022 (non pourvu)
 - ✓ 1 Dispo 3 ans Sept 2020/Sept 2023 (non pourvu) - remplacement par 1 adjoint technique (peintre)
- **1 Educateur des APS de 1^{ère} Classe**
 - ✓ 1 détachement renouvelé tous les ans (non pourvu)

Le nouveau tableau des effectifs prend en compte également les éléments suivants :

Création de poste au 19/04/2022

- **1 Rédacteur**

Créations de postes suivants suite à promotion interne et avancements de grades au 01/11/2022

- Proposition Promotion Interne d'un agent de maîtrise principal au grade de technicien si inscription sur liste d'aptitude par le CDG 45
- Proposition avancements de grade au choix

NOMBRE D'AVANCEMENT PAR GRADE	GRADE ACTUEL DE L'AGENT	GRADE APRES AVANCEMENT DE GRADE
1	Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe
1	Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physique et sportives ppal 2 ^{ème} classe
3	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe
3	Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe
1	Adjoint du patrimoine ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine ppal 1 ^{ère} classe

Catégorie	Grade	Nombre de poste		Temps	
		Pourvu	Non pourvu	Complet	Non complet
A	DGS de 3 500 à 10 000 habitants	1		1	
	Attaché	0	1 non pourvu lié au poste fonctionnel de DGS	1	
	Attaché principal territorial	2		2	

B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1		1	
	Rédacteur	1		1	
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	0	2 agents 1 détachement 1 dispo	2	
	Technicien	1		1	
	Assistant artistique principal de 1 ^{ère} classe (dont 2 activités accessoires)	5		0	5
	Assistant artistique principal de 2 ^{ème} classe	2			2
	Educateur des activités physiques et sportives de 1 ^{ère} classe		1 agent détachement FFBB	1	
	Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	1		1	
	Educateur des activités physiques et sportives	1		1	
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	4		3	1
	Adjoint administratif	2		2	
	Agent de maîtrise principal	2		2	
	Agent de maîtrise	1		1	
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	4		4	
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	8	2 dispo	10	
	Adjoint technique	10		8	2
	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1		1	
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1		0	1
	Brigadier-Chef principal	1		1	
	Brigadier	0		0	
	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	6		6	
Agent Spécialisé des écoles maternelles	0		0		
TOTAL.....		55	6	50	11

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la modification du tableau des effectifs telle que détaillée ci-dessus.

16 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS DES POLICES MUNICIPALES DE TRAINOU ET NEUVILLE-AUX-BOIS

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal qu'à terme, il souhaiterait une police municipale intercommunale avec une mutualisation des agents au maximum.

Les prémices d'une mutualisation des effectifs de police municipale est le fruit d'un travail en collaboration entre les Communes de TRAINOU et NEUVILLE-AUX-BOIS.

Monsieur Patrick HARDOUIN cède la parole à Monsieur Patrick ALBERT qui a travaillé sur l'élaboration d'une convention de mise à disposition des agents des Polices Municipales de TRAINOU et de NEUVILLE-AUX-BOIS.

Ce dernier précise que la convention a été rédigée en concertation avec Messieurs les Maires des deux communes concernées, son homologue, adjoint à la sécurité de TRAINOU ainsi que les agents des deux Polices Municipales. Elle a pour objectif de définir le cadre des missions et le volume horaire sur lesquels les deux communes s'engagent.

Il souligne qu'il s'agit d'une base de convention existant déjà entre les communes de TRAINOU et DONNERY

Il précise que pour des raisons de sécurité en intervention sur certaines missions, il est nécessaire que les deux agents puissent se prêter main forte, notamment sur les missions de police routière sur le territoire de leur commune respective (contrôles de vitesse, ronde spécifique et notamment l'été, renfort sur les évènements populaires des deux communes, etc...).

Les deux agents peuvent être également confrontés à des risques sur certaines interventions de voie publique.

Il précise que l'agent de police municipale travaillant pour la commune de TRAINOU pourra être mis à disposition de la commune de Neuville-aux-Bois et inversement mais que leurs Maires respectifs conserveront, entiers, leurs pouvoirs de police,

Monsieur Patrick ALBERT indique qu'un planning annuel sera établi en concertation par les deux communes. Le premier planning opérationnel pourra être mise en œuvre avant l'état.

Madame Julia VAPPEREAU estime qu'il est dommage que cette mutualisation ne se fasse que sur 2 communes.

Monsieur Patrick HARDOUIN l'informe que la Commune de LOURY a été sollicitée mais n'a pas répondu.

Monsieur Tony EYMOZ souligne qu'il s'agit là peut-être d'un premier maillon vers la mutualisation.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la convention de mise à disposition des agents des Polices Municipales de TRAINOU et de NEUVILLE-AUX-BOIS à raison de 7 H 00 de travail en binômes aux bénéficiaires des deux communes avec effet au 1^{er} mai 2022 et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

17 - DIVERS

Site internet de la ville

Madame Estelle BOEDÉC informe les membres du Conseil Municipal que le nouveau site internet de la Ville est mis en ligne.

Elle demande aux élus de le parcourir et de ne pas hésiter à lui faire part de leurs observations. L'adresse d'accès au site n'a pas changé : www.ville-neuvilleaux-bois.fr

Monsieur Patrick HARDOUIN que le site a été modernisé.

AGENDA REUNIONS

Monsieur Patrick HARDOUIN informe les membres du Conseil Municipal des prochaines réunions :

- Réunion de la Commission des finances, le 02/05/2022
- Réunion du Conseil Municipal, le 09/05/2022

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 22 H 27



Le Maire,

Patrick HARDOUIN.